

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
LE PHENOMENE DES "DISPARITIONS" AU MAROC	3
LES NORMES INTERNATIONALES	5
LES VOIES QUI MENENT A LA "DISPARITION"	8
1. La marginalisation par rapport au processus judiciaire normal	8
a) "Disparition" temporaire pendant la période de garde à vue avant le procès	8
b) "Disparition" temporaire sans jugement pendant la garde à vue	9
c) "Disparition" après le jugement et l'acquittement	9
d) "Disparition" après l'emprisonnement	10
2. L'arrestation en vue de la "disparition"	10
LES AGENTS DE LA "DISPARITION"	11
LES CENTRES DE DETENTION SECRETS	13
LES REACTIONS DU GOUVERNEMENT MAROCAIN	16
LE MUR DU SILENCE DOIT TOMBER	18
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	19
Rendre compte des "disparus"	20
Accorder réparation aux personnes libérées	20
Rompre le silence	21
TEMOIGNAGES D'ANCIENS "DISPARUS"	23
Témoignage des frères Bourequat : Bayazid, Midhat et Ali	23
- arrêtés le 8 juillet 1973, libérés le 30 décembre 1991	23
Témoignage de Mohamed Nadrani	26
- arrêté le 12 avril 1976, libéré le 31 décembre 1984	26
Témoignage de Brahim Lahcen Mbarek Ballagh	36
- arrêté le 11 février 1981, libéré le 23 juin 1991	36
Témoignage de Kenti Sidi Balla	38
- arrêté le 19 juin 1987, libéré en août 1991	38
SAHRAOUI S MORTS EN DETENTION SECRETE	40
CARTE DU MAROC	
PLAN DU CENTRE DE DETENTION SECRET POSTE FIXE III, A RABAT	
PLAN DU CENTRE DE DETENTION SECRET DE KALAAAT M'GOUNA	

MAROC

Les "disparus" : Le mur du silence doit tomber

INTRODUCTION

Un ancien membre de l'armée de résistance nationale "disparaît" en février 1963. Un détenu dans un centre de torture à Rabat le voit en avril de la même année. Puis plus personne ne le revoit.

Un syndicaliste "disparaît" de sa chambre en octobre 1964. De sa présence dans cette chambre il ne reste que des taches de sang. On dit l'avoir vu dans des centres de détention secrets en 1979, 1983 et 1989.

Un syndicaliste exilé en Libye "disparaît" lors d'une visite en Tunisie en 1973. Il y a tout lieu de croire qu'il a été enlevé par les forces de sécurité marocaines. Ce fait est confirmé en juillet 1975 lorsque des "Avis de recherche" sont affichés et que la police encercle les demeures de ses proches. Il s'est enfui d'un centre de détention secret avec sept autres "disparus" mais a été repris cinq jours plus tard. On ne l'a jamais revu.

Une Sahraouie, mère de deux enfants, est arrêtée en 1976, à Laayoune, par les forces de sécurité marocaines. On ne l'a jamais revue.

Ce ne sont là que quatre exemples parmi plus de 500 cas de personnes arrêtées ces 30 dernières années et que l'on n'a jamais revues.

Depuis le début des années 60, le système des "disparitions" en détention secrète est utilisé par le Gouvernement marocain pour punir certains suspects d'opposition politique. Ceux qui "disparaissent" sont détenus pendant des années dans des centres de détention secrets,

totallement retranchés du monde extérieur, dans des villas, des camps, des fermes isolées et d'anciens forts. Nombre de "disparus" meurent en détention secrète ; ils sont enterrés secrètement à la hâte dans la cour des centres où ils étaient détenus. Les familles n'en sont jamais informées et aucune enquête n'est ouverte.

Ces dernières années, certains changements positifs sont intervenus. En 1991, plus de 270 hommes et femmes, "disparus" pour certains depuis 19 ans, ont été libérés à l'occasion d'une campagne mondiale contre les violations des droits de l'homme au Maroc.

Toutefois il reste des centaines de "disparus" dont les familles continuent, d'année en année, de se rendre de prison en prison et d'écrire aux autorités. Le Gouvernement marocain déclare ne pas en avoir connaissance tout comme il avait démenti pendant des années maintenir en détention secrète les 270 "disparus" libérés en 1991. Amnesty International pense que la plupart des "disparus" pourraient être encore vivants, cachés au fond de cellules secrètes, dans une ferme isolée, ou dans une villa d'un quartier chic de Rabat.

Certains sont peut-être morts. On connaît maintenant l'identité de 48 Sahraouis, détenus dans des centres secrets à Kalaat M'gouna et Laayoune, qui sont morts entre 1976 et 1990. Trente-et-un des 58 militaires conduits en 1973 à la prison secrète de Tazmamart sont morts. Aucune enquête n'a été ouverte sur la mort de ces "disparus".

D'autres ont été relâchés. Il arrive que ceux qui "disparaissent" soient remis en liberté. Un membre des forces auxiliaires qui avait "disparu" en 1973 a été découvert en 1979 effectuant des travaux forcés dans une ferme isolée ; des étudiants "disparus" en 1976 ont été libérés sans avertissement ni explication en 1984 ; d'autres étudiants "disparus" en 1983 ont été libérés entre 1984 et 1986. Parmi les personnes libérées en 1991 figuraient la femme, la cousine et six enfants - dont le plus jeune n'avait que trois ans au moment de sa "disparition" - du général Mohamed Oufkir, ancien ministre de l'intérieur, décédé en 1972 dans des circonstances mystérieuses ; plus de 260 personnes d'origine sahraouie ont "disparu" après leur arrestation entre 1975 et 1987 ; et trois frères, détenus dans des villas secrètes à Rabat puis transférés au centre de détention secret de Tazmamart, qui avaient "disparu" en 1973. Vingt-sept membres des forces armées, ceux qui ont survécu sur les 58 qui y avaient été transférés en 1973, ont été relâchés aussi de Tazmamart en 1991.

Cependant, ceux qui reviennent après leur "disparition" ne sont pas complètement libres : ils ont ordre d'oublier ce qui leur est arrivé et de n'en jamais parler. Leur liberté de mouvement est restreinte et leurs rencontres avec d'autres sont surveillées. Il arrive qu'ils ne puissent pas prendre un emploi rémunéré. Ils risquent une nouvelle arrestation s'ils parlent de ce qu'ils ont vécu à des étrangers. Comme l'a dit un ancien "disparu" sahraoui, seule la dimension de la prison a changé. Quelques-uns seulement, en général ceux qui ont réussi à quitter le pays, ont pu parler de leurs expériences en tant que "disparus".

Tous ceux qui ont "disparu" et qui ont été relâchés ont des séquelles physiques ou psychologiques des années passées en détention secrète. Ils n'ont pas été indemnisés et la plupart n'ont pas reçu les soins médicaux nécessaires. Aucune enquête officielle n'a été ouverte sur la mort de plus de 80 personnes dans des prisons secrètes. Enterrées hâtivement et avec indifférence par leurs gardiens, seuls leurs codétenus se souviennent de leurs noms. Leurs familles n'ont jamais été officiellement informées de leur mort et n'ont reçu aucune compensation pour la perte des leurs, aucune enquête officielle n'a été menée pour savoir pourquoi ces personnes ont été détenues au secret dans des conditions pénibles pendant tant d'années.

Amnesty International tient son information des "disparus" qui ont été libérés, des familles et avocats de ceux qui manquent encore, des rares lettres sorties en fraude des centres secrets, d'anciens membres des forces de sécurité, et de militants des droits de l'homme. A partir des témoignages de "disparus" relâchés, et des dossiers de ceux qui sont toujours à l'intérieur, Amnesty International espère contribuer à faire tomber le mur de silence qui fait que les "disparus" continuent à être oubliés du monde, et à encourager les autorités marocaines à mettre fin une fois pour toutes à la pratique des "disparitions".

LE PHENOMENE DES "DISPARITIONS" AU MAROC

Faire "disparaître" les gens a pour but d'emprisonner - ou d'éliminer - ceux que l'Etat ne peut inculper ou qu'il pourrait inculper mais contre lesquels il préfère ne pas engager de poursuites. Mais, au Maroc, le but recherché est aussi de créer une atmosphère de crainte. Pour la famille des victimes, la "disparition" peut représenter une peine plus pénible que l'exécution car avec la mort, c'est la fin, la souffrance finit par s'apaiser et la vie reprend son cours, mais la "disparition" punit la totalité de la famille à jamais - ou du moins pendant toute la durée de la "disparition". Le soldat qui prépare un coup d'Etat sait qu'il s'expose à la mort, mais il peut être moins désireux de risquer la mort lente de Tazmamart ou, comme dans le cas du général Oufkir, risquer de voir tous les membres de sa famille (même les plus jeunes de ses enfants) détenus au secret peut-être dans de terribles conditions, jusqu'à leur mort.

Il semble que la plupart des "disparitions" se soient produites lorsque le Maroc aurait été menacé par une opposition interne ou externe, notamment dans les années 70. Les opposants internes au système marocain, qui ont "disparu" en détention secrète, sont non seulement des personnes qui ont soutenu les coups d'Etat du début des années 70 mais aussi des militants de partis d'opposition de gauche, des syndicalistes et même des fermiers pauvres qui ont dirigé des manifestations dans les zones rurales. Sont aussi pris pour cibles des membres des forces de sécurité marocaines, parfois ceux qui ont la charge de "disparus", qui ont désobéi aux ordres ou trahi des secrets.

La majeure partie des victimes de la "disparition" sont des personnes originaires du Sahara occidental. Plus de 200 ont été portées "disparues" l'année suivant l'annexion du Sahara

occidental par le Maroc, en novembre 1975. L'on pense que la plupart aurait "disparu" parce qu'elles - ou des membres de leur famille - auraient soutenu l'appel du Front Polisario à l'indépendance. On ne sait pas exactement combien ont "disparu" en totalité. Les chiffres qui figurent sur les listes du Front Polisario et d'autres organisations peuvent être exagérés mais ces listes ne contiennent pas les noms de personnes dont on a appris par la suite qu'elles avaient "disparu". Amnesty International estime que plus de 1 000 Sahraouis ont "disparu" ces 15 dernières années après leur arrestation - ce chiffre comprend les personnes ayant "disparu" temporairement. Beaucoup ont été mis en détention puis relâchés après avoir passé des mois, voire des années, au secret. Plus de 260 ont été libérés en juin 1991, mais environ 500 pourraient toujours être au nombre des "disparus" dans un centre de détention secret.

Les "disparitions" étaient plus courantes dans les années 70 et 80, lorsque la garde à vue de détenus politiques pouvait souvent se prolonger au-delà d'une année. Depuis 1984, les "disparitions" sont plus rares, du moins pour ce qui est des Marocains. Toutefois le silence des autorités quant au Sahara occidental et au sud du Maroc est tel que la "disparition" de certains d'entre eux n'a été connue qu'après leur libération en juin 1991. Il est probable que d'autres cas de "disparition" peuvent encore se faire jour au Maroc. Comme le montre le plan de Kalaat M'gouna, l'un des bâtiments n'a été construit qu'en 1991, soit quelques mois avant la libération de tous les prisonniers, sauf deux, à la suite d'une campagne mondiale. La prison secrète demeure et ne peut être visitée par des inspecteurs.

Il est difficile de savoir au juste pourquoi telle ou telle personne en particulier a "disparu" après avoir été arrêtée - notamment dans certains cas non résolus. En général les "disparus" sont des opposants politiques au régime (ou leurs proches parents), mais il ne semble pas y avoir eu de motifs à la "disparition" de cinq étudiants de gauche, par exemple, pendant plus de huit ans alors que 178 autres appartenant au même groupe ont été jugés. Des membres de certaines branches des services de sécurité qui ont aidé des "disparus" ou qui sont eux-mêmes suspectés de quelque déloyauté ont eux aussi "disparu". Un Libanais et un Libyen, qui sont toujours portés "disparus" en détention secrète non reconnue, auraient pu être des espions ou des agents doubles. Parfois la "disparition" semble tout simplement due à la jalousie personnelle.

LES NORMES INTERNATIONALES

L'Article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée et proclamée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, déclare :

"Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé."

Depuis 30 ans, les autorités marocaines ne tiennent aucun compte de ce principe fondamental international des droits de l'homme.

Le droit de vivre sans crainte de l'arrestation arbitraire et de la détention secrète est clairement énoncé à l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Gouvernement marocain a ratifié en 1979 :

"1. Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraires. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévus par la loi...

"3. Tout individu arrêté ou détenu du chef d'une infraction pénale sera traduit dans le plus court délai devant un juge ou une autre autorité habilitée par la loi à exercer des fonctions judiciaires, et devra être jugé dans un délai raisonnable ou libéré..."

En autorisant la détention arbitraire de centaines de personnes pendant des années sans inculpation ni jugement, sans voir leurs familles, en contravention de la procédure judiciaire normale, ou sans accès à un avocat ni à un juge, le Gouvernement marocain a enfreint cet article.

En 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur les personnes disparues, qui mettait l'accent sur le danger pour la vie et la liberté des "disparus" et "l'angoisse et le chagrin que de telles circonstances causent aux familles des personnes disparues." Cette résolution a été renforcée par la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1992 sans procéder à un vote. En tant que membre des Nations Unies et partie à cette Déclaration, le Maroc doit mettre ses décisions en vigueur. L'article premier déclare :

"1. Tout acte conduisant à une disparition forcée constitue un outrage à la dignité humaine. Il est condamné comme étant contraire aux buts de la Charte des Nations Unies et comme constituant une violation grave et flagrante des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme...

"2. Tout acte conduisant à une disparition forcée soustrait la victime de cet acte à la protection de la loi et cause de graves souffrances à la victime elle-même, et à sa famille. Il constitue une violation des règles du droit international, notamment celles qui garantissent à chacun le droit à la

reconnaissance de sa personnalité juridique, le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne et le droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il viole en outre le droit à la vie ou le met gravement en danger."

L'article 2 déclare :

"1. Aucun Etat ne doit commettre, autoriser ou tolérer des actes conduisant à des disparitions forcées.

"2. Les Etats agissent aux niveaux national et régional et en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour contribuer par tous les moyens à prévenir et éliminer les disparitions forcées."

Amnesty International en appelle au Gouvernement marocain pour qu'il coopère avec le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires pour enquêter sur le système des "disparitions" forcées au Maroc et y mettre fin.

L'article 10 prévoit que toute personne privée de liberté ne doit être gardée que dans un lieu de détention reconnu ; des informations sur le lieu de détention doivent être rapidement communiquées aux membres de la famille et aux avocats qui doivent pouvoir consulter des registres tenus à jour dans tout lieu de détention et, en outre, "tout Etat doit prendre des mesures pour tenir des registres centralisés" (article 10, par. 3).

L'article 13 donne le droit d'enquêter sur toute plainte :

"1. Tout Etat assure à toute personne disposant d'informations ou pouvant invoquer un intérêt légitime, qui allègue qu'une personne a été victime d'une disparition forcée, le droit de dénoncer les faits devant une autorité de l'Etat compétente et indépendante, laquelle procède immédiatement et impartialement à une enquête approfondie."

Aux termes de ce même article, l'Etat doit déférer sans délai l'affaire à ladite autorité pour qu'elle ouvre une enquête, lorsqu'il existe

"des raisons de croire qu'une personne a été victime d'une disparition forcée,... même si aucune plainte n'a été officiel-

lement déposée. Cette enquête ne saurait être limitée ou entravée par quelque mesure que ce soit."

L'autorité doit disposer des pouvoirs "pour mener l'enquête à bien, y compris les pouvoirs nécessaires pour obliger les témoins à comparaître et obtenir la production des pièces pertinentes ainsi que pour procéder immédiatement à une visite sur les lieux." Tous ceux qui participent à l'enquête doivent être protégés contre tout acte d'intimidation ou de représailles (article 13, par. 3) ; les résultats de l'enquête doivent être communiqués à toutes les personnes concernées à moins que cela ne compromette une instruction en cours (article 13, par. 4) et une enquête doit pouvoir être menée "tant qu'on ne connaît pas le sort réservé à la victime d'une disparition forcée" (article 13, par. 6).

Toute personne libérée après une "disparition" a le droit d'être indemnisée aux termes de l'article 19 qui déclare :

"Les victimes d'actes ayant entraîné une disparition forcée et leur famille doivent obtenir réparation et ont le droit d'être indemnisées de manière adéquate..."

Certaines autorités et organes marocains chargés de faire respecter la loi au Maroc commettent constamment des actes illégaux. Le Gouvernement marocain a accordé l'impunité à ceux qui enfreignent les normes internationales et la loi marocaine en procédant à des arrestations arbitraires et en maintenant les détenus au secret pendant des années. Des personnes sont mortes et des familles ont perdu leurs proches sans qu'il soit procédé à aucune enquête ni que quiconque ait à rendre des comptes. Les personnes dont le droit à ne pas être arrêtées et détenues arbitrairement a été bafoué et qui ont vécu pendant des années dans des conditions pénibles et inhumaines, n'ont reçu aucune compensation, n'ont bénéficié d'aucune enquête sur leur détention et souvent n'ont pas eu de soins médicaux.

Amnesty International demande au Gouvernement marocain d'ouvrir une enquête exhaustive sur les causes des "disparitions", de libérer toutes les personnes détenues illégalement et de veiller à la primauté du droit.

LES VOIES QUI MENENT A LA "DISPARITION"

La "disparition" revêt différentes formes. Parfois elle est temporaire ou d'une durée limitée dans le temps : le "disparu" est relâché au bout de quelques jours, quelques mois ou quelques années. Parfois la "disparition" semble illimitée.

1. La marginalisation par rapport au processus judiciaire normal

L'une des voies qui mènent à la "disparition" est la marginalisation par rapport au processus judiciaire normal :

a) "Disparition" temporaire pendant la période de garde à vue avant le procès

La "disparition" temporaire peut être considérée comme une prolongation de la procédure judiciaire qui consiste à garder à vue pendant un certain nombre de jours un suspect qui subit un interrogatoire, sans l'autoriser à voir un avocat, un médecin ni sa famille. Même si la garde à vue est limitée aux six ou huit jours autorisés par la loi, un suspect peut "disparaître" pendant cette période car la police informe rarement les familles après avoir procédé à une arrestation. Dans les années 70, la garde à vue était parfois prolongée illégalement pendant plus de deux ans au cours desquels les détenus n'avaient aucun contact avec leurs familles ; celles-ci n'étaient jamais informées du lieu de détention. La prolongation illégale de la garde à vue est restée fréquente dans les années 80. La "disparition" de certaines personnes a été signalée pendant leur garde à vue. Les 178 Frontistes¹ jugés en 1977, par exemple, avaient presque tous été arrêtés entre 1974 et 1976 et étaient restés en garde à vue jusqu'à deux ans et demi à Derb Moulay Chérif - ils avaient en fait "disparu". Trente-quatre membres d'un groupe radical islamique, étudiants pour la plupart, ont été arrêtés à Mohammediya entre juin et septembre 1983 pour avoir accroché des calicots, collé des affiches et peint des slogans. Personne ne savait où ils étaient détenus avant leur comparution devant un juge d'instruction, en février 1984, en même temps que 15 autres islamistes arrêtés en janvier 1984.

La diminution du nombre de "disparitions" signalées depuis 1987 peut être due à l'amélioration du respect des limites légales de la garde à vue depuis lors. Amnesty International affirme depuis toujours que l'abus de la garde à vue au Maroc a favorisé les "disparitions". L'organisation se félicite de la réduction de la période légale maximum de garde à vue dans les cas liés à la sécurité de l'Etat ; celle-ci est passée de 12 à huit jours en vertu du *Dahir* (loi) n° 1.91.110 du 30 décembre 1991. L'organisation estime qu'il est nécessaire de la réduire encore. Elle a demandé au Gouvernement marocain de donner suite à ces dispositions dès que possible.

b) "Disparition" temporaire sans jugement pendant la garde à vue

Certains détenus (souvent des étudiants suspectés de soutenir des groupes illégaux d'opposition) ont "disparu" en garde à vue sans être jamais passés en jugement. Leur arrestation avait été reconnue au départ mais, par la suite, leurs familles n'avaient pu obtenir de leurs nouvelles. Leur "disparition" a parfois duré des années d'affilée avant qu'ils ne soient libérés. C'est souvent au centre de détention, d'interrogatoire et de torture de Derb Moulay Chérif, à Casablanca, que les détenus étaient souvent gardés au secret pendant de longues périodes. La police judiciaire et

¹ Coalition de groupes de gauche qui se sont opposés au Gouvernement marocain pendant les années 70.

la Direction de la surveillance du territoire (DST) - une branche des services de sécurité fréquemment associée aux "disparitions" - se partagent ce centre.

Cinq étudiants appréhendés en 1976 pendant les rafles de Frontistes entre 1974 et 1976 n'ont pas été jugés mais ont "disparu" pendant plus de huit ans dans des centres de détention secrets jusqu'à leur libération en décembre 1984. Le témoignage de l'un d'eux figure à la fin du présent document. Douze étudiants et lycéens arrêtés en janvier et février 1983 sont sortis du système juridique normal et ont "disparu" quelques mois plus tard. Ils ont tout d'abord été détenus au commissariat central de Casablanca. Ni leurs avocats ni leurs familles n'ont pu leur rendre visite mais certaines familles auraient été autorisées à leur apporter de la nourriture au commissariat une fois par semaine. Mais cela a brusquement cessé le 5 mai 1983 lorsqu'ils ont été transférés. Les familles ont saisi le procureur général et le ministre de la Justice de ces affaires, et ont fait connaître leurs cas dans les médias locaux. Une campagne internationale de protestation a été lancée et, finalement, en 1984 et 1985, la plupart de ces étudiants ont été libérés. L'un d'eux cependant, Abderrazak Nouhaili, est resté en détention secrète et n'a été libéré qu'en 1986, pour des raisons qui n'étaient pas claires.

c) "Disparition" après le jugement et l'acquittement

Certains détenus qui ont été jugés et acquittés ont "disparu" par la suite, parfois sans jamais avoir été libérés ni être rentrés dans leurs familles. Mohamed Sajid, membre de l'Union nationale des forces populaires (UNFP), parti d'opposition de gauche, a été acquitté de l'accusation de complot contre le roi, à l'issue de deux procès de membres de l'UNFP, qui se sont tenus en 1963 et 1964. Il a été arrêté peu après et a "disparu". Belkacem et Hammou Ouezzane ont été emmenés de la prison centrale de Kénitra vers une destination secrète immédiatement après leur acquittement par un tribunal militaire en août 1973. Leurs familles les ont attendus en vain devant la prison ; Belkacem Ouezzane n'a jamais été revu depuis lors. Hammou Ouezzane a été découvert en 1979, accomplissant des travaux forcés dans une ferme isolée ; il a été relâché après que sa famille eut exercé des pressions. Il dit avoir été détenu jusqu'en 1974 dans une prison secrète avec son cousin, Belkacem.

d) "Disparition" après l'emprisonnement

La "disparition" a frappé aussi ceux qui ont été jugés et condamnés conformément à la procédure judiciaire normale. Ces groupes n'ont pas réellement "disparu" au sens où on l'entend habituellement car les autorités n'ont pas dit qu'elles ne les détenaient pas ; mais leur sort est un autre exemple des diverses voies qui mènent à la détention secrète et de la diversité des formes que revêt la "disparition" au Maroc. En août 1973, des membres des forces armées qui avaient participé à des tentatives de coup d'Etat contre le roi Hassan II en 1971 et 1972 - tous condamnés à des peines de trois ans et plus - ont été transférés de la prison centrale de Kénitra à Tazmamart. Après cela les autorités n'ont divulgué aucune information sur leur sort, elles n'ont même pas reconnu l'existence de Tazmamart. Dans cette caserne isolée, où une mort

lente dans l'obscurité et la solitude semble avoir fait partie de la peine, l'on a découvert que 31 étaient morts sur les 58 qui avaient été internés à l'origine, lorsque le reste des détenus a été libéré en 1991. Au cours de leur 18 années de détention, les prisonniers d'un des bâtiments ont pu, en de rares occasions, faire sortir clandestinement des lettres. Certaines familles ont pu savoir ainsi ce qui était advenu des prisonniers ; des organisations de défense des droits de l'homme hors du Maroc s'efforçaient vainement depuis des années de connaître leur sort.

2. L'arrestation en vue de la "disparition"

De nombreux "disparus" ont compris dès le départ qu'ils étaient victimes d'une procédure spéciale : ils avaient été enlevés par des hommes armés sans aucun semblant de légalité, conduits directement dans un centre secret, n'avaient vu aucun membre d'une force de police normale et n'avaient jamais eu l'impression d'être interrogés en vue de dresser un procès verbal. Ali Bourequat, homme d'affaires en étroites relations avec le palais, a été arrêté chez lui à 4 heures du matin, le 8 juillet 1973, par des membres de la DST en civil. Après avoir entouré la maison, ils l'ont emmené dans une villa secrète de Rabat ; quelques heures plus tard ils sont retournés chercher ses frères Bayazid et Midhat. Voici un extrait de leur témoignage : "Nous étions persuadés dès le premier jour de notre arrestation que c'était fini. Car on n'a pas été arrêtés d'une manière normale, ni emmenés dans un endroit normal..."

Pour les Sahraouis, il semble que la "disparition" - pendant quelques semaines, quelques mois ou indéfiniment - était de règle. Il était bien rare que les personnes originaires du Sahara occidental, suspectées d'opposition au régime marocain ou de soutien au Polisario - soient traduites en justice².

LES AGENTS DE LA "DISPARITION"

Un certain nombre de services de sécurité marocains comprendraient des services secrets parallèles qui opèrent non officiellement et relèvent directement du roi et du ministre de l'intérieur. Ce sont eux qui sont le plus souvent impliqués dans les "disparitions". Certains "disparus" ont été arrêtés normalement puis remis entre les mains de branches de services parallèles, mais nombre d'entre eux, comme les frères Bourequat, ont été dès le départ sous la garde de l'un des services secrets.

² A la connaissance d'Amnesty International, le seul groupe de détenus politiques sahraouis qui aient été jugés par un tribunal avant 1991 était celui que l'on appelait le "groupe de Meknès" : 25 hommes et une femme qui avaient été arrêtés entre avril et décembre 1977 et dont la "disparition" avait été signalée. Après une détention de six mois dans des centres secrets, ils ont été traduits devant un juge d'instruction puis transférés à la prison civile de Meknès. Ils sont passés en jugement en 1980 accusés de crimes contre la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, et ont été condamnés de quatre à cinq ans d'emprisonnement puis relâchés en 1981 et 1982.

Les principales branches du service de sécurité sont la police, la gendarmerie et les forces armées. Elles sont complétées par un certain nombre d'autres services secrets - souvent rivaux ; il s'agit de brigades d'élite spécialisées chargées de la sécurité de personnalités et de la garde de bâtiments officiels, et de forces auxiliaires. Il semble que ce soit les services parallèles de la Direction de la surveillance du territoire (DST), force de police spécialisée, et de la gendarmerie qui soient le plus souvent impliqués dans les "disparitions". Cependant les personnes arrêtées par d'autres services, comme la police judiciaire ou les forces armées royales (FAR) (dans le cas des Sahraouis capturés alors qu'ils essayaient de rejoindre les camps du Front Polisario à Tindouf (Algérie)), ont été remises entre les mains de la DST ou de services parallèles pour interrogatoire, puis ont "disparu". Les "disparus" dans des centres secrets situés dans des villes sont parfois sous la garde de la DST, de la gendarmerie ou de leurs services parallèles ; ceux qui sont détenus en province semblent être gardés par des forces auxiliaires locales.

La police judiciaire (PJ) - qui comprend des policiers en civil - est la force directement responsable des enquêtes et des opérations qui mènent à l'identification et à l'arrestation de personnes impliquées dans toutes sortes d'infractions pénales (y compris celles qui ont trait à la sûreté de l'Etat). La PJ est aussi chargée de l'interrogatoire des suspects, sous le contrôle théorique du procureur du roi. Il s'agit d'une branche de la sûreté nationale comprenant aussi le corps urbain, qui remplit les fonctions normales de police, les compagnies mobiles pour intervention (CMI) - police motorisée anti-émeute - et un service de sécurité interne appelé la Sous-direction de la sécurité intérieure. Les personnes arrêtées par la PJ sont normalement traitées conformément à la procédure judiciaire correcte, mais certains anciens "disparus" ont dit qu'après leur arrestation par la PJ ou les CMI ils ont été placés en détention secrète par une branche des CMI ou remis entre les mains de la DST.

La gendarmerie royale est une force de police paramilitaire, contrôlée en principe par les forces armées royales mais qui, dans la pratique, est sous la supervision directe du roi. Bien que la gendarmerie ait été créée en tant que service spécial de sécurité pour les zones rurales, ses enquêtes sont souvent identiques à celles qui sont menées par d'autres services de sécurité. Immédiatement après les tentatives de coup d'Etat militaire de 1971 et 1972, ses effectifs et son équipement ont été grandement renforcés. De nombreux témoignages révèlent la participation de la gendarmerie aux "disparitions", et un certain nombre d'anciens "disparus" - comme les frères Bourequat - ont déclaré avoir été, ainsi que d'autres personnes, détenus des années sans inculpation ni jugement à la gendarmerie royale de Rabat. Jusqu'en 1990, des Sahraouis arrêtés par les forces armées marocaines, alors qu'ils essayaient de passer en Algérie, ont été remis entre les mains de la gendarmerie et gardés en détention secrète en divers endroits avant d'être transférés à Kalaat M'gouna.

La DST, service autonome créé en 1973, semble être le service secret le plus fréquemment impliqué dans les "disparitions". Son chef est nommé par le roi et son siège se trouve au ministère de l'intérieur à Rabat. Les fonctionnaires de la DST, qui ne portent pas

d'uniforme, rassemblent des informations sur les militants politiques et les hauts fonctionnaires, et dirigent les interrogatoires. Ils ne sont pas censés participer aux arrestations mais, dans le cas de suspects politiques, ils procèdent souvent à l'arrestation et détiennent eux-mêmes les suspects prisonniers. La Direction générale des études et de la documentation (DGED) rassemble aussi des informations sur la sécurité nationale ; c'est le plus secret des divers organes du renseignement ; elle relève directement du roi.

Les Renseignements généraux (RG), force de police spécialisée qui fait souvent concurrence à la DST, se concentrent sur le rassemblement d'informations. Ils s'occupent exclusivement des affaires politiques. Comme la PJ, les RG sont basés dans des postes de police dans tout le pays. Ils dirigent les interrogatoires et participent occasionnellement à l'arrestation de suspects. Comme la PJ, ils ne semblent pas directement impliqués dans les "disparitions".

Les *Makhazini* de la force du même nom (le "*makhzan*" est synonyme d'administration au Maroc), sont ceux qui gardent le plus souvent les "disparus" dans les forts ou les camps situés dans les zones rurales. Les forces auxiliaires administratives sont basées en province ou dans les municipalités, et placées sous le commandement des gouverneurs de la province ou de la préfecture. Les *Makhazini* reçoivent une certaine formation militaire mais connaissent peu la loi. Autrefois ils étaient souvent illettrés mais ils semblent maintenant avoir acquis une éducation primaire. Les témoignages de "disparus" libérés qui avaient été détenus dans diverses provinces décrivent la visite de gouverneurs provinciaux dans des centres de détention gardés par les *Makhazini* ; il semble faire peu de doute que s'ils n'ordonnent pas eux-mêmes les "disparitions", les gouverneurs provinciaux font partie du système qui non seulement ferme les yeux mais organise directement l'emprisonnement non reconnu d'un très grand nombre de personnes depuis des décennies dans des centres de détention secrets.

Les divers services de sécurité agissent indépendamment les uns des autres et souvent se font concurrence. Cet élément s'est accentué et est devenu profondément ancré après les tentatives de coup d'Etat de 1971 et 1972, dirigés par le plus proche serviteur du roi Hassan II, le général Oufkir (ancien ministre de l'intérieur qui aurait lui-même organisé des "disparitions", des exécutions extrajudiciaires et la torture en secret). Après 1971, le roi a essayé de récompenser ceux qui lui étaient restés fidèles. Ne pouvant plus avoir confiance en l'armée, le roi assumait lui-même la fonction de ministre de la défense. Houcine Ben Slimane, gouverneur de Tanger, qui avait fait un discours à la radio de Tanger en faveur du roi Hassan II pendant la tentative de coup d'Etat de 1971, fut promu au rang de colonel et placé à la tête de la gendarmerie royale, qui devint la force la plus moderne du Maroc. Il aurait coordonné et dirigé les forces parallèles jusqu'à sa mort. D'autres services furent dirigés par le colonel Ahmed Dlimi, mort lui-même dans des circonstances mystérieuses en 1983, après la découverte d'un coup d'Etat qu'il aurait lui-même tenté.

LES CENTRES DE DETENTION SECRETS

"Ces prisons ne figurent sur aucune des listes du Département de l'administration pénitentiaire du ministère de l'intérieur".

[Réponse de la délégation marocaine au Comité des droits de l'homme des Nations Unies qui demandait, en novembre 1990, où se trouvaient Tazmamart et Kalaat M'gouna]

Tous les centres de détention secrets ont un point commun : les détenus ne figurent pas sur les listes officielles. Tout comme de nombreuses voies mènent à la "disparition", divers centres existent pour la détention des "disparus". Les victimes de la "disparition" sont détenues dans toutes sortes de centres secrets, fermes isolées et villas. Elles peuvent être gardées dans des endroits secrets de prisons officielles ou dans d'anciens forts (*ksour*, au singulier *ksar*). Parfois, les lieux de détention, comme celui de Tazmamart, sont dans des régions isolées interdites au public, mais parfois ils peuvent être dans un immeuble au centre d'une ville ou dans un élégant faubourg résidentiel. Certains de ces forts se trouvent sur des routes empruntées par les touristes.

Les traitements varient aussi. Certains "disparus" sont parfois assez bien traités dans les centres secrets. Lorsque les Bourequat étaient au Poste Fixe III (une villa de Rabat), ils pouvaient, par l'intermédiaire d'un gardien compatissant, recevoir des vivres fournies par leur mère : de la viande, du poisson et des gâteaux provenant d'une pâtisserie. En 1975, ils pouvaient prendre jusqu'à trois heures d'exercice par jour, dans la cour. Mais à Tazmamart, après 1981, ils avaient tout juste de quoi rester en vie et, en 10 ans, n'ont été autorisés qu'une seule fois à quitter l'obscurité de leurs cellules. Les membres de la famille Oufkir ont été gardés à l'isolement de 1977 à 1987, dans des cellules sans fenêtre, dans une ancienne ferme française de Bir Jdid, au sud de Casablanca. Nul ne savait où ils étaient et ils ne pouvaient recevoir de soins médicaux. Après la fuite de quatre d'entre eux, qui ont pu prendre contact avec le monde extérieur avant d'être repris en 1987, ils ont été transférés dans une ferme plus confortable, à Targa, à environ 13 km à l'ouest de Marrakech. Là, ils avaient un poste de télévision, pouvait voir un médecin d'Etat, recevaient de temps en temps la visite des parents de Mme Oufkir et de leur avocat, et le plus jeune fils, Abdellatif, était autorisé à jouer au football.

Les prisonniers politiques qui ont tout d'abord été gardés dans des postes de police normaux, sont parfois "sortis" du système et ont "disparu". Cela est arrivé à Derb Moulay Chérif, centre de détention secret à Casablanca où les prisonniers politiques étaient fréquemment torturés. Dans les années 70 et au début des années 80, des détenus politiques, jugés par la suite, ou, comme dans le cas d'Abdelmoumni Fouad, libéré en 1983 sans inculpation ni jugement après 18 mois de détention secrète, ont été détenus jusqu'à trois ans dans ce centre. Pendant toute cette période, ils avaient les yeux bandés et étaient couchés par terre, les mains menottées dans le dos. Des détenus ont subi le même traitement dans d'autres centres, tels que le "Complexe", quartier général de la DST à Rabat. Dans ces deux centres des détenus ont fini par "disparaître", et d'autres ont par la suite été jugés ou libérés. Des centres situés dans d'autres villes ont joué ce double rôle, mais un certain nombre étaient exclusivement utilisés

comme prisons pour les "disparus". A Rabat, 11 villas au moins seraient utilisées à cet effet. L'une d'elles, appelée Dar Mokri, était un centre de détention et de torture très utilisé dans les années 60. Les frères Bourequat ont tout d'abord été détenus dans une villa appelée "Poste Fixe I" puis ont été transférés au "Poste Fixe III", où ils étaient détenus avec Houcine El Manouzi, un syndicaliste enlevé en 1972. Après s'être évadés et avoir été repris en 1975, les frères Bourequat ont été emmenés au quartier général de la gendarmerie, puis plus tard à la caserne de la gendarmerie située sur la route de Casablanca, dans les environs de Rabat, où ils ont passé six années. Dans la plupart des villes il semble que des immeubles soient utilisés par la DST ou par l'un des services parallèles pour détenir les "disparus". Les "disparus" qui ont été libérés ont décrit les centres de détention situés dans des immeubles à Fès, Laayoune et Skoura. Certains "disparus" sont restés pendant des années au quartier général des CMI, près du centre de Laayoune, qui pourrait toujours recéler des personnes arrêtées illégalement après la libération des prisonniers en 1991. L'on pense que des "disparus" se trouveraient encore dans des immeubles à Smara, Goulimine et dans d'autres villes.

Les "disparus" sont détenus dans des casernes secrètes, des forts et des prisons situés dans des zones rurales, comme Tazmamart, Agdz et Kalaat M'gouna.

La prison secrète de Tazmamart a été construite spécialement pour les 58 officiers condamnés de trois ans d'emprisonnement à la prison à vie pour avoir participé à des tentatives de coup d'Etat en 1971 et 1972 contre le roi Hassan II. C'est là qu'ils ont été transférés en 1973. La prison se trouvait près d'une caserne, mais l'ensemble des bâtiments, situés le long d'une route secondaire partant de la route principale de Rich à Er-Rachidia, étaient interdits au public. La femme d'un prisonnier a essayé de s'y rendre mais a dû rebrousser chemin. La prison consistait en 29 cellules de 2 m sur 3 m réparties de chaque côté d'une cour qui servait de cimetière. Le but de l'internement dans cette prison était, semble-t-il, de laisser mourir lentement les prisonniers. Le monde extérieur a découvert l'existence de Tazmamart lorsque des prisonniers de l'un des deux bâtiments eurent réussi à faire sortir des lettres clandestinement. Les prisonniers ont été transférés en 1991, soit plus de 18 ans après le début de leur détention secrète. Les 27 survivants ont été libérés et, selon les autorités marocaines, le bâtiment a été détruit.

Agdz est un ancien fort d'une petite ville du même nom située dans le Wadi [vallée] Dra', au sud du Maroc. Un ancien détenu l'a décrit comme un "énorme fort ancien, construit en briques de terre cuite, en argile et en pierre. Les murs avaient 80 cm d'épaisseur. Un haut mur d'enceinte l'isolait totalement du monde extérieur." Des prisonniers ont dit qu'ils entendaient le bruit de fêtes dans la ville et d'un marché le mercredi. Des Sahraouis "disparus" y ont été détenus à partir de 1976, puis 10 Marocains les ont rejoints en 1977, et plus tard un Libanais. Ils y sont restés jusqu'en 1983 puis ont été transférés lorsque l'endroit a cessé d'être considéré comme sûr après une tentative d'évasion.

Kalaat M'gouna est situé dans la vallée pittoresque de Wadi Dadès, connue pour ses rosiers et très fréquentée par les touristes. Le centre de détention a été construit dans le fort de la ville en tant que lieu sûr où placer les Sahraouis et les Marocains "disparus" qui avaient été transférés d'Agdz en 1983. De nouveaux bâtiments étaient constamment rajoutés pour recevoir d'autres "disparus" jusqu'en 1991, année au cours de laquelle tous les prisonniers sahraouis survivants ont été libérés. On ignore si un Libanais et un Libyen, qui n'ont pas été libérés à ce moment-là, sont toujours détenus.

Des centaines de "disparus" sahraouis sont toujours en détention. Beaucoup seraient dans des forts isolés, situés dans le triangle montagneux entre Er-Rachidia, Ouarzazate et Agadir. D'anciens "disparus" ont décrit les bâtiments où ils étaient gardés, à Goulimine et Boumalen du Dadès, sur la route d'Er-Rachidia à Kalaat M'gouna, et à Skoura, au-delà de Kalaat M'gouna, sur la route de Ouarzazate. Les quatre forts qui ont été nommés sont : Kalaat al-Qaid Abdallah (dans la région de Ouarzazate), Ksar Ait Chair (dans la région de Skoura) et Oued el-Male (dans la région de Skoura). Un autre centre se trouverait à Oued Ounil (dans la région de Ouarzazate), qui serait si isolé que l'on ne peut généralement y accéder qu'en hélicoptère. D'autres centres de détention secrets existeraient dans les monts Atlas, entre Ouarzazate et Agadir.

LES REACTIONS DU GOUVERNEMENT MAROCAIN

Dans une interview accordée le 3 septembre 1992 à la chaîne de télévision française Antenne 2, le roi Hassan II a reconnu qu'il y avait eu des excès mais qu'ils étaient dus à la négligence ou à l'oubli plutôt qu'à l'intention de nuire.

Amnesty International fait campagne contre les "disparitions" au Maroc depuis le début des années 70. Entre 1975 et 1981, l'organisation a adopté 89 personnes qui avaient "disparu". Au cours des 12 années suivantes, les groupes d'Amnesty International ont écrit des milliers de lettres, télégrammes et cartes postales en faveur de ces prisonniers, mais sans grand résultat. Les délégations d'Amnesty International qui se sont rendues au Maroc en 1981 et 1988 ont soulevé la question des "disparus" auprès des autorités, et, en 1990, auprès du roi Hassan II. Mais les délégués et les groupes se sont heurtés à un mur de silence et de démenti.

En 1990 et 1991, Amnesty International a fait connaître ses préoccupations au public dans deux rapports intitulés : *Maroc/"Disparitions" de personnes originaires du Sahara occidental* (AI Index : MDE 29/17/90) et *Maroc/Torture, "disparitions", emprisonnement politique* (AI Index : MDE 29/01/91). L'année suivante, plus de 40 prisonniers politiques, des prisonniers d'opinion ou dont on pensait qu'il pouvait s'agir de prisonniers d'opinion, et qui étaient internés depuis longtemps, ont été libérés, des réformes juridiques importantes ont été adoptées et plus de 270 prisonniers "disparus" de longue date ont été libérés. La famille Oufkir a été remise en liberté en février 1991 de la villa où elle était détenue près de Marrakech. Plus de 260 Sahraouis ont été libérés de Kalaat M'gouna et Laayoune en juin 1991 ; certains détenus

à Kalaat M'gouna avaient "disparu" depuis novembre 1975. Les trois frères Bourequat ont été libérés en même temps en décembre 1991. En outre, les 27 militaires survivants, qui étaient à Tazmamart depuis août 1973, ont été retirés de la prison en septembre et libérés en septembre et octobre 1991 pour la plupart, après avoir reçu des soins médicaux. Deux d'entre eux, qui avaient été transférés à la prison centrale de Kénitra pour continuer de purger leurs peines, réduites de l'emprisonnement à vie à 30 ans, ont été remis en liberté en 1992.

Pendant 20 ans, le Gouvernement marocain avait affirmé ne pas détenir les personnes qu'il a par la suite fait libérer de détention secrète. Nombre de ceux qui ont été libérés avaient été adoptés par des groupes d'Amnesty International dont les membres avaient envoyé des centaines sinon des milliers de messages aux autorités marocaines en leur faveur. Deux groupes néerlandais, par exemple, s'étaient occupés du cas d'El Bechir (Abdi) ould Labbat ould Mayara, né en 1937. Ils avaient écrit au roi Hassan II, à l'ambassadeur du Maroc, au ministre des affaires sahariennes ainsi qu'à d'autres ministres, à des directeurs de prisons et d'hôpitaux, à des organisations des droits de l'homme, à des autorités locales, à des directeurs d'écoles et à des maires. Parmi les quelques réponses reçues, il y en avait deux, identiques, émanant du ministère de la Justice ; selon le ministère, la personne en question ne figurait sur aucune liste de prisonniers et les recherches entreprises n'avaient donné aucun résultat. Ils avaient écrit à 22 prisons, dont quelques-unes ont répondu disant qu'il n'était pas sur leurs listes. Abdi Mayara était au nombre de plus de 260 Sahraouis libérés en juin 1991, plus de 15 ans après sa "disparition", le 3 février 1976. Le Gouvernement marocain n'a reconnu sa détention qu'après sa libération. Son nom, que tant de fonctionnaires affirmaient ne pas connaître, figure sur une liste de 266 autres personnes originaires du Sahara et graciées par le roi Hassan II à la suite de la requête de membres du Comité consultatif pour les affaires sahariennes.

De nombreux cas de personnes libérées par la suite, ainsi que d'autres qui sont toujours portées "disparus", ont été signalés par les familles ou par des organisations non gouvernementales, dont Amnesty International, au Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires. Ce sous-comité d'experts nommés par le Conseil économique et social des Nations Unies, soulève les cas directement auprès des gouvernements et fait rapport sur leurs réponses. Voici ce que disait le Groupe de travail dans son rapport de 1984 :

"Dans une lettre en date du 20 juin 1983, le Gouvernement marocain a informé le Groupe de travail des résultats de son enquête. Pour ce qui est de la disparition des trois frères qui auraient été arrêtés le même jour à leur domicile, ni les archives des tribunaux, ni celles du ministère de la justice, ni celles des prisons, qui avaient été consultées ne faisaient état de poursuites pénales ou autres qui auraient été engagées à leur encontre. De l'avis du Gouvernement, c'était en dehors

du territoire marocain qu'il fallait les rechercher."
(UN E/CN.4/1984/21 par. 135)

Amnesty International demande au Gouvernement marocain de coopérer avec le Groupe de travail pour tenter de retrouver la trace des autres "disparus".

LE MUR DU SILENCE DOIT TOMBER

Au cours de ces 15 dernières années, des organisations marocaines des droits de l'homme et certains journaux ont évoqué de nombreux cas de "disparition", mais ceux de certains "disparus" étaient des sujets tabous au Maroc. On les croyait éliminés pour atteinte, ou atteinte présumée, à la sécurité personnelle du roi ou à l'intégrité du territoire marocain en soutenant prétendument le Front Polisario. Comme s'ils en avaient convenu tacitement, ni les groupes locaux de défense des droits de l'homme, ni le parlement, ni la presse n'abordaient ouvertement la question de ces "disparitions" dans le pays, peut-être par crainte d'être arrêtés ou persécutés.

C'est à la fin de 1990 que ce mur du silence a fini par tomber dans certains cas, et cela a peut-être joué un rôle dans les libérations de 1991. A partir de décembre 1990, la question de la prison secrète de Tazmamart, où 58 militaires avaient été détenus à l'isolement dans des conditions atroces ayant entraîné la mort d'un grand nombre, a été abordée ouvertement au Maroc, tout d'abord par un membre du parlement, puis par certains journaux et groupes de défense des droits de l'homme. Les journaux ont publié des pétitions des familles de détenus, et d'autres "disparitions" ont été mentionnées en public.

La pratique de la "disparition" est de plus en plus soulevée dans les communiqués et rapports publiés par les groupes marocains de défense des droits de l'homme et abordée dans la presse marocaine. Le comité de coordination de l'Association marocaine des droits de l'homme et la Ligue marocaine pour la défense des droits de l'homme, ainsi que l'Organisation marocaine des droits de l'homme ont centré leur récentes campagnes sur les "disparitions" au Maroc, demandant une explication sur un certain nombre de cas.

Cependant, allant de pair avec la répression constante de la dissidence exprimée publiquement au sujet de l'avenir du Sahara occidental, bien que certains journaux et groupes de défense des droits de l'homme se fassent entendre quand il s'agit d'autres violations, ils restent silencieux pour ce qui est des "disparitions" dont continuent d'être victimes des personnes originaires du Sahara occidental, et des restrictions imposées à la liberté des Marocains et des Sahraouis qui avaient "disparu" et qui ont été libérés.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ceux qui ont "disparu" au Maroc ne représentent qu'une proportion mineure de l'ensemble des arrestations effectuées par les diverses branches des services de sécurité, mais des centaines

de Sahraouis et un très grand nombre de Marocains ont été victimes de "disparitions" temporaires ou permanentes pendant leur détention non reconnue au cours de ces 30 dernières années. Des centaines de personnes sont toujours en détention secrète, et celles qui ont été libérées sont surveillées, restreintes dans leurs mouvements et leurs contacts avec d'autres, et se voient refuser la réparation à laquelle elles ont droit après tant d'années de souffrances. Les familles continuent d'être éprouvées et angoissées en l'absence de nouvelles des leurs.

En 1991, le Maroc a pris la décision importante de libérer 300 personnes qui avaient "disparu" et étaient restées en détention jusqu'à 18 ans au secret, sans inculpation ni jugement. Mais depuis 1992, l'on n'a connaissance d'aucune autre libération et aucune enquête n'a été faite pour savoir pourquoi des personnes ont dû rester en prison si longtemps dans des conditions pénibles sans inculpation ni jugement.

En 1993, Amnesty International exhorte à nouveau le Gouvernement marocain à clore, une fois pour toutes, ce chapitre de l'histoire du Maroc.

Amnesty International demande instamment au Gouvernement marocain de faire de suite un premier pas en déclarant au plus haut niveau que la "disparition" est inacceptable et que la détention au secret sans inculpation ni jugement ne sera jamais plus autorisée au Maroc. Tous les "disparus" qui sont détenus du fait de leur origine ou de l'expression non violente de leurs convictions fondamentales devraient être libérés immédiatement et sans conditions ; tous les autres devraient être libérés également si, comme le laisse à penser leur "disparition", les autorités marocaines n'ont pas l'intention de les juger promptement et équitablement pour des délits de droit commun caractérisés, comme l'exigent les normes internationales.

Rendre compte des "disparus"

È Afin d'assurer la libération de tous ceux qui sont toujours portés "disparus", le Gouvernement marocain devrait créer une commission d'enquête composée de membres choisis en fonction de leur impartialité et de leur compétence ; cette commission devrait être indépendante de toute institution ou organe qui pourrait être l'objet de l'enquête. Elle devrait être habilitée à se rendre dans les lieux où la détention secrète est signalée, et faire libérer tous ceux qui sont détenus illégalement. Son mandat devrait, entre autres, inclure l'obligation de rendre compte, dans la mesure du possible, de toutes les personnes "disparues" après leur arrestation au cours des 35 dernières années. Dans ce compte rendu devraient figurer l'historique de leur détention et, dans le cas de celles qui sont décédées, les circonstances et les causes de leur mort. La commission devrait avoir le droit de questionner toute personne et avoir pleinement accès à tous les documents nécessaires à son enquête.

È Ceux qui ont pris part à des actes conduisant à des "disparitions" forcées devraient être traduits en justice à moins qu'il n'y ait des circonstances atténuantes, comme il est énoncé au

paragraphe 2 de l'article 4 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, selon lequel :

"La législation nationale peut prévoir des circonstances atténuantes pour ceux qui, ayant pris part à des actes conduisant à des disparitions forcées, auront contribué à ce que les victimes de ces actes soient retrouvées vivantes ou qui auront volontairement donné des informations permettant de connaître le sort qui leur a été réservé."

Accorder réparation aux personnes libérées

Toutes les personnes libérées après avoir "disparu" ont droit à la liberté de parole, d'association et de mouvement, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Maroc devrait aussi :

- È Indemniser toutes les victimes de la "disparition" pour les années d'angoisse et de souffrances subies ; indemniser pleinement les familles de tous ceux qui sont morts en détention secrète sans communication avec l'extérieur ;
- È Veiller à ce que toutes les victimes de la "disparition" et leurs familles reçoivent gratuitement tous les soins médicaux et psychiatriques dont elles ont besoin pour recouvrer la santé ;
- È Veiller à ce que toutes les personnes libérées après des années de "disparition" en détention secrète puissent recevoir l'éducation qu'elles désirent et à ce qu'on les aide à trouver une formation et un emploi ; et elles ne devraient être aucunement empêchées de se rendre à l'étranger.

Rompre le silence

Amnesty International demande instamment aux autorités marocaines de dissiper l'atmosphère de secret et de silence qui a permis à la pratique de la "disparition" de se développer, en lançant un débat exhaustif et ouvert sur les "disparitions" au sein des médias nationaux et des organismes de défense des droits de l'homme.

Les mesures ci-dessus devraient être prises sans attendre. Afin d'améliorer les garanties contre toute autre "disparition" des personnes arrêtées par les forces de sécurité, Amnesty International demande instamment au Gouvernement marocain de mettre pleinement en vigueur les dispositions de la Déclaration de 1992 sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et notamment :

-
- È Coopérer avec les mécanismes appropriés des Nations Unies afin d'éliminer le phénomène de la disparition forcée au Maroc ;
 - È Veiller à ce que les arrestations ne soient faites que par des agents autorisés agissant en pleine conformité avec la loi ;
 - È Veiller à ce que tous les détenus aient rapidement accès à la justice ;
 - È S'assurer que les détenus ne soient gardés que dans des lieux de détention officiellement reconnus ;
 - È Informer rapidement après l'arrestation les familles, avocats et toute personne légitimement fondée à connaître de telles informations ;
 - È Tenir et mettre à jour un registre de tous les prisonniers dans tout lieu de détention ; en outre, tenir des registres centralisés mis à la disposition des avocats et des familles des détenus ou des personnes dont on pense qu'elles ont "disparu" ;
 - È Veiller à ce que des enquêtes exhaustives et impartiales soient menées chaque fois que des familles signalent une "disparition" où lorsqu'il y a lieu de croire qu'une personne a "disparu" ;
 - È Traduire en justice les personnes reconnues coupables d'avoir causé une "disparition".

TEMOIGNAGES D'ANCIENS "DISPARUS"

Témoignage des frères Bourequat : Bayazid, Midhat et Ali - arrêtés le 8 juillet 1973, libérés le 30 décembre 1991

[Ce témoignage est extrait principalement d'un entretien avec les trois frères ; chacun d'eux complétant le récit de l'autre, le nom de celui qui parle n'est généralement pas précisé]

Notre affaire a commencé par la dénonciation au roi [Sa Majesté Hassan II]... Nous avons dénoncé une conspiration dirigée par le chef des services secrets marocains, le colonel Dlimi. Ali a vu le roi en personne pour le lui dire mais il n'a pas dû le croire. Mais il n'y avait pas lieu de nous mettre en prison. C'est ce que nous ne comprenons encore pas jusqu'à présent. Nous ne comprenons pas pourquoi il a nourri cette haine, cette cruauté à notre égard.

On est venu nous arrêter à 4 heures du matin. Bayazid a ouvert la porte aux policiers qui ont fait irruption dans la villa, ils ont poussé la porte. Il y en avait un qui a sauté le mur, revolver au poing - c'était le Far-West ! Un autre a sauté par-dessus le mur, à gauche, c'était un ami [de Bayazid]. Il a tourné la tête et il est parti. Il n'a pas pu me regarder en face. Je leur ai demandé : "C'est une perquisition ?" Ils m'ont dit : "Non, c'est pas une perquisition". J'ai dit : "Pourquoi vous rentrez comme ça ?" Il a répondu, amicalement, gentiment : "Maintenant, faites-nous faire le tour de la maison". Je leur ai fait faire le tour de la maison. Je suis rentré dans la chambre d'Ali. Il dormait avec sa femme et sa fille ; j'ai voulu le cacher pour qu'il ait le temps de se sauver ; je l'ai appelé par le prénom d'un autre frère, j'ai dit "Omar, Omar !" Lui, il se réveille, il était en plein sommeil, et me dit : "Non ! Moi je suis Ali !" Moi je voulais qu'il ait le temps de se cacher, ou d'aller à l'ambassade. Il ne pouvait pas imaginer qu'on venait le chercher. Ali a été arrêté le premier, Midhat et Bayazid quelques heures après, vers 10 heures du matin. On nous a dit qu'on allait nous emmener devant le roi pour être interrogés... ils ont arrêté la voiture, ils ont mis les bandeaux et nous ont couverts avec une couverture.

Ali a été interrogé et torturé ; Bayazid et Midhat ont aussi été interrogés pendant une journée au P.F.I. C'était un centre de torture ; nous avons entendu des gens qui criaient. Nous sommes restés là un an sans jamais sortir, puis un autre commandant est venu qui nous laissait sortir, d'abord seulement pour une demi-heure à la fois, et puis jusqu'à trois fois par jour pour environ trois heures.

En 1975, on est sortis de la prison ! Il y avait quatre militaires de l'affaire Skhirat avec nous, quatre condamnés du procès de Skhirat et un civil [Houcine El Manouzi] condamné par contumace au procès de Marrakech et qui avait été enlevé... Le lieutenant colonel Ababou, le capitaine Chellat, l'aspirant Mzirek et l'adjudant-chef Akka. Quand nous sommes sortis, El Manouzi et Akka sont partis ensemble, Chellat est parti seul, et nous sommes partis avec Ababou et Mzirek, qui soutenaient mon frère car il ne pouvait pas marcher. Alors bien sûr,

pendant la matinée on a été repris. Ceux qui ont été repris c'étaient nous trois, Ababou et Mzirek ; et quand on nous a ramenés à cette prison où on était, il y avait déjà Chellat qui avait été repris au petit matin car il était parti directement sur la ville. Puis, on est resté quelque temps là, et nous trois avons été transférés et remis à la gendarmerie. Nous ne sommes plus restés entre les mains de la police parallèle. Ababou, Mzirek et Chellat ont été liquidés trois jours après en face de nous dans la cour. Ils les ont enterrés là dans la cour de la prison de Birami dans Rabat. On ne l'a pas vu, visuellement, mais la pelle et la pioche ont travaillé ce soir-là. Et le lendemain, il n'y avait plus que nos cellules et celles de ma mère et de ma soeur qui étaient ouvertes.

Après avoir été arrêtés de nouveau, on nous a d'abord ramenés au P.F.III pour plusieurs jours ; puis au centre de Rabat de la brigade de la gendarmerie pour 15 jours ; puis au quartier de la gendarmerie sur la route de Casablanca en dehors de Rabat. Tous les trois nous étions dans la même chambre, et notre mère et notre soeur, qui avaient été arrêtées quand nous nous étions évadés, étaient dans la chambre à côté. Puis on nous a emmenés à un centre de police à Casablanca où nous sommes restés jusqu'au 2 septembre 1976 et puis au quartier général de la gendarmerie jusqu'au 26 mars 1981, quand on nous a emmenés à Tazmamart. Dans le quartier général de la gendarmerie, il y avait un sous-sol où ils gardaient des détenus... il y avait des militaires, qu'ils interrogeaient et puis emmenaient ailleurs.

A Tazmamart on s'appelait avec les autres prisonniers, de cellule à cellule. On criait... quand on pouvait. Car lorsqu'on s'est affaibli beaucoup on s'appelait une fois par semaine, une fois tous les trois jours. Nous étions isolés, nous ne nous sommes revus que quand nous avons été libérés après dix ans. Nous étions dans des cellules de 3 m sur 2. L'épaisseur du mur était au minimum 40 cm. Tout le bâtiment était construit en béton armé. Comme une caisse [de banque]. Le ciment avait été laissé tel quel ; on sentait toutes les aspérités. Il y avait un lit en ciment au fond de la cellule, sur les 2 m de large. Il y avait à l'entrée un trou pour les toilettes et 14 trous dans le mur donnant sur le couloir. Pas de lumière, pas d'eau, rien du tout. On nous donnait un broc d'eau le matin d'environ 3,5 à 4 litres, et pour nourriture un pot de thé, une sorte de pisse de chat, un pain qui devait faire les 300-350 grammes pour la journée. A midi, un demi-pot de grains de pois chiche bouillis dans l'eau, ou de lentilles ou de fèves ou de haricots blancs et le soir un pot de vermicelle.

Nous n'avions aucun médicament, aucun infirmier ou docteur. On avait interdit aux gardiens de nous parler. Dans le bâtiment 1 ils pouvaient obtenir des médicaments, ils avaient de l'argent. C'est comme ça qu'ils ont pu tenir le coup... tandis que dans le bâtiment 2, 26 hommes sur 33 sont morts. Quand nous sommes arrivés il y avait eu 19 morts and pendant que nous étions là il y en a eu sept. Les gardiens étaient différents. Le régime était beaucoup plus dur dans le bâtiment 2 que dans le bâtiment 1. Les geôliers passaient leur temps à se surveiller; ils avaient tous peur les uns des autres. Quand on leur demandait de l'aide ou quoi que ce soit ils nous disaient : "Nous n'avons pas le droit de vous parler".

Nous avons écrit au roi. Bayazid le premier. On l'a sorti dans la cour, on lui a donné du papier, et il a écrit au roi. Ali a écrit un an après. C'était en 84 et 86.

On a tenu le coup jusqu'à ce que notre tour arrive de mourir. Nous étions persuadés dès le premier jour de notre arrestation que c'était fini. Car on n'a pas été arrêtés d'une manière normale, ni emmenés dans un endroit normal, ni rien.

Nous avons gardé notre équilibre mental parce qu'on ne pensait plus à notre état, ni à la nourriture, ni à rien. On ne pense plus à l'heure et l'on s'évade par la pensée. On était tout le temps à Paris. On faisait des menus, on s'inventait des spécialités culinaires, on parlait de Paris, on faisait de l'architecture, on reconstruisait des villes et on passait le temps comme ça. "Quelle est la capitale de tel pays ?" On comptait les pays d'Afrique, les pays d'Asie. On passait d'un continent à un autre. Mais le sujet de Paris, on ne l'a jamais traité. Depuis 1973, la discussion sur Paris n'a pas cessé jusqu'à notre libération. D'ailleurs, on avait mis les autres prisonniers dans cette ambiance. On leur avait donné des itinéraires dans Paris et ils apprenaient par cœur. Après on appelait quelqu'un, et on lui demandait : "Comment tu vas faire pour aller dans telle ou telle rue ?" On avait des endroits, on leur disait qu'il y avait telle chocolaterie à tel endroit.

On n'a jamais perdu la notion des jours. On comptait. Depuis le premier jour de notre incarcération jusqu'à notre libération nous avons passé 6 750 jours en prison.

Bayazid et Midhat étaient complètement paralysés. Midhat est resté assis pendant sept ans et dormait assis. On s'affaiblissait. D'abord on pouvait difficilement se déplacer, après on finissait par ne plus pouvoir se lever. Un jour Bayazid est resté allongé jusqu'à la venue des gardes, et il leur a demandé de l'aider. Cela a été une exception pour qu'ils le relèvent. Parce qu'ils n'ont pas le droit de mettre un pied dans la cellule. Ali est resté sans s'allonger depuis le mois de mars 1986. Il se levait cependant. Parce que tant que l'on est assis on peut descendre du lit ; mais allongé c'est fini. Les gens qui ne peuvent pas se lever, se mettent par terre avec leur couverture. Comme ça ils ne sont pas très loin de la porte, et en tendant le bras, ils peuvent pousser leur pot de nourriture, mais quand les bras n'arrivent plus à bouger, c'est la fin. Quand le type ne pousse pas son pot, le geôlier lui parle et voit s'il est en vie. S'il ne répond plus, ils viennent le tâter pour voir s'il est mort, et si c'est le cas, ils l'enterrent dans la cour. Il savent qu'il est en train de mourir, mais ils ne lui donnent même pas un verre d'eau.

Déjà le 28 juin 1991, le chef du bâtiment a annoncé aux quatre militaires de ramasser leurs affaires et qu'ils allaient être transférés au bâtiment 1. Ils ont ouvert les cellules pour les laisser aérer une dizaine de jours, et toute une équipe de militaires est arrivée pour les nettoyer avec des tas de détergents. Et nous, ils nous ont mis juste en face de la porte d'entrée dans les cellules un peu plus claires. Nous avons peur que les autres partent et que nous resterions là pour toujours. Mais depuis le 1er septembre à peu près, les gardiens ont commencé à nous dire "bonjour". Puis le 15 septembre au matin on nous a dit que nous allions avoir des vêtements

neufs, qu'il fallait enlever les chiffons et les haillons que nous portions. Et le soir, on est venu nous chercher. On nous a emmenés dans une colonie de vacances militaire.

Il y a eu une première tranche de militaires qui est partie le 15 octobre, une deuxième le 22 octobre et une troisième le 29 octobre. Et on a dit à Ali : "Tu restes là jusqu'à ce que tes frères soient en mesure d'être présentables." Bayazid et Midhat étaient à l'hôpital et après ils étaient transférés à la police de Casablanca et ils ont emmené Ali le lendemain matin, le dimanche 29 décembre [ils ne s'étaient pas vus depuis 1981]. C'est comme si on s'était quittés la veille. On nous a présentés au procureur militaire à Rabat. Ils nous ont annoncé que le premier ministre n'avait pas de charges suffisantes contre nous et que nous étions libres. C'était le 30 décembre. Et voilà, "Au revoir, Messieurs", alors on a dit : "Où allons-nous aller ? On ne sait pas si on a encore de la famille, on n'a pas d'argent, pas de papiers". Alors on a contacté notre ancienne adresse et ils ont appelé notre beau-frère.

*Témoignage de Mohamed Nadrani
- arrêté le 12 avril 1976, libéré le 31 décembre 1984*

J'ai été enlevé le 12 avril 1976 de chez moi à Rabat, à l'âge de 22 ans alors que je poursuivais mes études en première année de philosophie à l'Université Mohamed V. On m'a conduit au "centre général de la DST" à Rabat, tristement célèbre comme centre de détention secret sous le nom de "Complexe". Là j'ai trouvé sur place d'autres détenus : Banou Hachem Abdenasser, Errhoui Mohamed (dénommé Sahraoui), Kounsi Abderrahman, Lahrizi Moulay Driss, Belloukh Lahbib, ainsi qu'un citoyen originaire de Oujda dont j'ignore à ce jour le nom (nous l'appelions El Oujdi), en plus trois *Makhazini*, geôliers de la famille d'Oufkir dont le tort était d'avoir facilité la correspondance entre cette dernière et M. Chennah (beau-père d'Oufkir).

Nous avons passé 16 mois et demi (du 12 avril 1976 au 5 août 1977) au "Complexe" et nous avons subi toutes sortes de tortures : le perroquet, l'avion, l'électricité. Pendant toute cette période nous avons les yeux bandés et les menottes aux mains. On dormait sur des lits de camp, la nourriture nous parvenait de l'hôpital Avicenne qui se trouve à côté de notre lieu de détention. Je n'avais pas à me plaindre de la nourriture: elle était suffisante et bonne. La porte de la cellule était, jour et nuit, ouverte sur un couloir. Devant cette porte, on a disposé une chaise permanente où s'installait un gardien. On sentait sa présence peser sur nous, jour et nuit. Chaque fois qu'on entendait un nouveau prisonnier arriver, on savait que s'il citait nos noms, on serait torturés. C'était un cauchemar permanent, jour et nuit.

On vivait par l'espoir de comparaître devant un juge d'instruction et d'être jugé publiquement et d'avoir un jugement équitable.

Le 5 août 1977. C'était une nuit agitée. Il y avait trop de circulation dans le couloir. Ma première idée était notre libération qui m'avait été confirmée par les gardiens. On était venu m'annoncer ainsi qu'aux autres notre libération. Heureux et sceptique, deux sentiments contradictoires m'envahissaient. Alors si ce n'était pas la libération, du moins notre jugement. Je commençais à penser à ma famille, aux questions auxquelles je devrais répondre. Je brûlais d'envie et d'amour et de nostalgie.

On nous a enlevé les menottes et on les a remplacées par d'autres menottes neuves et changé les bandeaux en bandeaux plus larges qui nous couvraient tout le visage. On respirait mal. J'ai laissé un survêtement déchiré partout, mais un gardien m'avait dit : "Prends-le avec toi, tu en auras besoin !" Cette phrase était tombée dans le plus profond de moi-même comme une pierre glacée. C'était donc ça. Pas question de nous libérer.

On nous avait transportés dans une fourgonnette du C.M.I. qui était étroite pour nous contenir, nous les dix détenus et les quatre gardiens qui nous surveillaient. La fourgonnette avait pris une direction qui nous était inconnue. On sentait les lumières de la ville qui défilaient. On a tourné à gauche, c'est-à-dire dans la direction de Casa. J'avais songé ensuite si on tournait à droite ou à gauche. Pour le premier cas cela signifie Derb Moulay Chérif, un autre lieu de détention clandestin. Pour le deuxième cas cela signifie la prison civile de Casa qu'on appelle "Ghibila". Hélas, ce n'était ni l'un ni l'autre. J'avais senti qu'on avait pris la direction de Khouribga, où habitent mes parents. Cependant on avait tourné à droite juste après la ville de Berrechid. C'est-à-dire pris la direction de Marrakech. A Marrakech le convoi avait dû s'arrêter un moment. Un court moment dans lequel on a entendu chanter "Hamid Ezzaher". On avait l'impression que nous étions arrêtés sur une place publique. Le convoi avait repris la route à travers le sud du Maroc. La chaleur était suffocante, la tôle brûlait sous nos corps... et les couvertures militaires nous étouffaient. On ne supportait pas cette chaleur qui nous provenait du soleil, de la tôle et des couvertures et de nos vêtements car on avait mis tout ce qu'on avait. Le résultat a été immédiat, tout le monde a vomi ce jour-là. Et on était entassés les uns sur les autres. Ce convoi infernal s'était arrêté devant la direction de la province de Ouarzazate et le soleil commençait à s'incliner vers le sud-ouest. Plus tard j'ai compris que cet arrêt était pour régler des formalités administratives car à partir de ce moment-là nous allions être sous la responsabilité de la province de Ouarzazate et dépendants de son gouverneur.

Nous avons finalement atterri à Agdz, un petit village perdu dans la province de Ouarzazate. "Sidi Agdz" était un marabout et on célébrait chaque année le *moussem*. Cette année-là le *moussem* coïncidait avec notre transfert à Agdz. Le village était en fête, on entendait les tambours et les chants.

Entourés de policiers en uniforme, on nous a conduits l'un après l'autre dans un fort (*ksar*). On nous a mis dans une sorte de couloir débouchant sur une grande cour entourée de cellules. Il y avait un grand portail à une extrémité fermé par un énorme verrou en fer, d'un mètre de long, passé dans deux anneaux celés dans la porte. Devant le portail se trouvait un

gardien qui tenait un gros bâton de ses deux mains. Visiblement, tout un autre régime de prison allait commencer pour nous. On ne dépendait plus de la police, la police nous avait remis entre les mains des compagnies mobiles des forces auxiliaires.

Les policiers nous avaient enlevé les menottes et on avait cru que ces menottes appartenaient à la police et nous aurions droit à d'autres menottes, des forces auxiliaires. Mais à notre stupéfaction à tous, un chef des forces auxiliaires nous a crié : "Otez la chose que vous avez sur la tête !" Il voulait dire les bandeaux. Une hésitation a plané un certain moment dans le couloir. On n'arrivait pas à y croire ! D'un geste nonchalant, j'ôtai mon bandeau en regardant la réaction des gardiens et mes camarades pour la première fois. Avant de me réjouir, tels des loups affamés, les gardiens se sont précipités sur nous avec leurs bâtons. Farouchement, ils nous ont battus sans raison apparente. Les cris et les coups de bâton fusaient de partout et on frappait n'importe où. On esquivait quelques coups et on en encaissait beaucoup. On saignait de partout.

On nous a bousculés et jetés à l'intérieur. La cellule était insupportable ! noirâtre ! nue ! sordide ! Les gardiens ont fait une autre irruption dans la cellule. Un discours a suivi. C'était le chef avec son uniforme et épaulettes de couleur noire. Avec son accent berbère de la région de Er-Rachidia, il criait : "On vous a transférés ici pour mourir, tant pis pour ceux qui meurent. Ici il n'y aura pas d'enquête ! Vous êtes ici pour baisser la tête".

Tous on a souhaité que cette nuit dure éternellement... à jamais. On avait peur de la lumière du jour. On assistait au réveil d'un monstre. C'était un lieu clos. Des cellules étaient disposées tout autour de la grande muraille surplombée de quatre sentinelles armées de mitraillettes russes de la deuxième guerre mondiale. La cour était calme et triste. Les oiseaux étaient les premiers à envahir la cour. C'était des oiseaux de la région du sud, tachetés de rouge et de blanc, de jaune et de blanc. Il y avait longtemps que je n'avais pas vu d'oiseaux. Et j'étais enchanté par leur présence. Le grincement des verrous me ramena à moi-même. Nous attendions dans un silence absolu. Un autre verrou grinçait. Une porte se fermait, un autre grincement de verrou, suivi de voix. Nous n'étions pas les seuls prisonniers. Il y en avait d'autres. Nous entendions des voix de femmes. Elles parlaient mais on ne distinguait pas ce qu'elles disaient. Pourtant, elles avaient l'accent des habitants du sud du pays. Nous approchions pour regarder à travers les interstices. Elles n'étaient pas nombreuses ! Drapées dans des *tchadors* noirs, habits traditionnels du sud, elles défilaient. Quelques-unes prirent de l'eau dans des grandes cruches et se lavaient le visage et les mains. J'avais l'impression qu'elles étaient pressées. En effet, j'entendis le fameux grincement de verrou du grand portail par où accédait le gardien. Celui-ci lançait des cris et des injures à l'encontre de ces femmes. Elles coururent et rentrèrent précipitamment dans leur cellule.

Un grincement de verrou suivi d'un interminable grincement et la cour se fit de plus en plus bruyante. On n'en croyait pas nos yeux : une centaine d'hommes envahirent la cour. Jeunes et vieillards dans des haillons, drapés de couvertures, s'agitaient, allaient et venaient. Un

autre grincement de porte qui s'ouvrait mit fin à cette agitation. Ces ombres regagnèrent leurs cellules sous les cris assourdissants des gardiens. On entendit quelques retardataires se faire battre.

On ne comprenait absolument rien. Qui étaient ces femmes enfermées dans cette prison ? Et les hommes qui étaient-ils ? A moins qu'ils n'aient été des prisonniers de droit commun. Si c'était le cas, pourquoi étions-nous là ? Et nous qui attendions toujours de comparaître devant un juge. Et si c'était une détention provisoire en attendant d'être jugés dans un procès ? Un procès politique ?

C'était la récréation. Quelques solitaires se joignirent au manège qui ne cessait de tourner en rond. En tournant ils frôlaient avec leurs regards la porte fermée de notre cellule. A la dérobée, un passant nous lança : "Ayez patience et foi" (*al-sabr wa'l-iman*). Dans la langue arabe classique, ces deux mots ont des connotations religieuses très fortes. Celles-ci ébranlèrent l'image qu'on avait faite sur ces prisonniers. Étaient-ils vraiment des prisonniers de droit commun ? On n'arrivait pas à percer cette énigme. Guettés par les gardiens ils ne pouvaient pas non plus nous parler. La plupart étaient habillés de *gandouras* et le frottement de leurs haillons faisaient un drôle de bruit. Ils portaient de vieilles sandales en plastique toutes déchirées, recousues avec des fils de fer. Quelques-uns avaient les pieds nus. Leurs *gandouras* étaient visiblement rapiécées. Si on se fiait aux apparences, ils avaient dû passer une longue période en détention. Leurs corps, pour la plupart, étaient émaciés. Les vieillards marchaient le dos courbé par l'âge et la souffrance. Les yeux creusés, sinistres, dévoilaient de grandes souffrances et les petites barbes longues couvraient les visages amaigris soit par la maladie ou la famine. Les gardiens firent leur apparition et les prisonniers se mirent à courir vers leurs cellules. Le calme régnait de nouveau dans la cour.

La silhouette sinistre du chef s'interposa entre les deux battants de la porte. "Donnez-leur un morceau de savon pour laver les taches de sang sur leurs vêtements". Nous reçûmes non sans satisfaction les premiers rayons du soleil. On avait oublié jusqu'à l'existence du soleil. Le soleil cette matinée-là était ardent, on ne pouvait pas fixer la lumière des yeux. Nous n'osions pas regarder la lumière, mais nous sentions le soleil fouetter nos corps. C'était, pour nous, ce que nous avions en commun avec le monde extérieur ; le même soleil qui continuait à brûler par toutes les contrées du monde. Quelle était notre stupéfaction à tous de voir nos corps couverts de boutons rouges, telle la rougeole.

Le temps se faisait de plus en plus lent. Les minutes se faisaient des heures, les heures des journées et les journées des mois. L'oreille tendue était notre seule communication, à sens unique, avec le monde extérieur. Nous nous efforcions de ne rien laisser passer, de capter toute voix perceptible ou imperceptible, toute voix avait une signification, un sens.

C'était l'heure du déjeuner. On distinguait le bruit des assiettes en métal qu'on disposait devant la porte de chaque cellule. Et tout ce brouhaha était ponctué par des cris et des coups

de bâton et ce mot d'ordre : "Courez ! Courez !" Un gardien disposa dix assiettes dans la cour non loin de notre porte, à une vingtaine de mètres. Deux personnes apportèrent une grosse marmite et se dirigèrent vers les dix assiettes. On voyait la louche plonger deux fois dans la grande marmite pour chaque assiette. Nous sortîmes pour aller chercher nos assiettes. Pour manger il nous avait fallu ramasser l'assiette qui était à terre, le plus vite possible pour éviter les coups de bâton qui pleuvaient, puis revenir vers la cellule avec l'assiette de métal qui nous brûlait les mains. Il fallait supporter les coups et revenir avec sa ration, du moins ce qu'il en restait. Dans ce défilé nous n'avions pas le droit de faire tomber l'assiette malgré les coups. Quel était donc ce repas qui nous avait valu toutes ces souffrances ? Notre assiette contenait de l'eau chaude où flottaient des grains de lentilles. Compter les lentilles, cela ne nous était pas impossible. D'ailleurs, on n'a jamais compris leur façon de faire cuire cette nourriture. On ne sentait aucun rapport de cuisson entre les graines et l'eau chaude mélangée à un peu d'huile. On voyait des taches d'huile qui brillaient à la surface de l'eau. Cela nous facilitait la tâche d'isoler des grains de sable. Le plus grave c'était la rouille. Notre conclusion était unanime : personne n'échapperait à la mort. Nous la sentions tout près de nous, rôder autour de nous. Ici nous allions laisser notre peau. Combien de temps cette situation durera-t-elle. La mort était omniprésente, dans notre sommeil, dans notre réveil. Elle était au rendez-vous et nous étions là à l'attendre. On ne voulait pas que quelqu'un de nous, les dix, y laisse sa peau. Dix, nous pourrions résister à la mort.

On a passé deux semaines dans cette première cellule. Pendant les moments de récréation nous avons remarqué que notre cellule était la plus sinistre, la plus sale et la plus délabrée. Notre demande de changement de cellule n'a pas tardé... cette demande coïncida avec le transfert des femmes sahraouies dans une autre maison annexe. Ce changement se fit sans problèmes. Dans un sens nous étions satisfaits de notre cellule fraîche et l'odeur des femmes nous grisait. Nos instincts étaient mêlés à notre nostalgie. Cette odeur représentait le désir bestial mais aussi le manque des nôtres. On sentait leur présence, leur souffrance et leur espérance. Les femmes sahraouies incarcérées subissaient le même sort que les hommes. Elles étaient là pour soutenir l'homme mais aussi pour le torturer, pour le faire souffrir. L'homme sahraoui n'admet pas aisément qu'on fasse souffrir sa femme. Cependant les femmes supportent bien ces souffrances, ces privations, ces cauchemars. Elle est plus forte en prison. On les frappait, on les insultait parce qu'ils savaient qu'ils visaient les hommes. On ne supportait pas qu'on les traumatise parce qu'elles étaient des femmes, celles qu'on avait appris à appeler "nos soeurs". Elles avaient sculpté leurs images sur les murs épais de la cellule. Elles avaient inscrit leurs prénoms sur les murs. Elles avaient, comme nous, coché des traits sur les murs. Ces petits traits étaient lourds de signification. C'était leur seul moyen pour garder le contact avec l'extérieur. On avait peur de l'oubli. On avait peur de confondre les dates.

Ainsi nous commençons à élaborer notre conception de la vie d'incarcération. Le royaume des fourmis était un domaine d'observation très vaste. Des araignées suspendues au plafond, tissaient sereinement leurs toiles. Leurs toiles étaient de redoutables pièges pour les mouches qui lançaient leurs assauts au petit matin, avant même le lever du soleil. Au début on

s'acharnait à tuer les mouches, mais très vite on a été persuadés que plus on tuait, plus il y en avait. A ce moment-là, il n'y avait ni poux ni puces, cependant les rats et les cafards pullulaient toute la nuit.

Le chef est venu, il a parlé en mélangeant promesses et insultes, il nous a dit : "Vous êtes ici depuis peu de temps, et vous commencez à vous plaindre. Vous allez le voir, il y a ici vos cousins, ils sont là, ils ont des gourades [mot arabe signifiant "vermine"] partout et ils n'ont jamais réclamé". Il a laissé la porte ouverte, et il est parti. Nous n'avons rien compris. Et ce sont les Sahraouis qui ont pris l'initiative pour entrer chez nous. Et à ce moment-là, c'était très, très chaleureux, les embrassades. C'est comme ça qu'on s'est mélangés avec les Sahraouis pendant un petit moment - ça a duré presque 20 jours, il y avait des différentes classes, des paysans, des nomades, des fonctionnaires. Ils avaient dit que 25 étaient morts dans le centre - nous n'arrivions pas à comprendre comment les gens meurent. Pour nous, c'était un procès, et après, la prison, et dans la prison on pourrait étudier, on pourrait faire autre chose - mais là, c'était une autre réalité qui pour nous était complètement inconnue, nous savions que nous étions tout à fait à côté de la réalité marocaine, que tout ce que nous disions avant de la démocratie, la réalité était encore pire que ça.

Il fallait faire quelque chose, on avait assisté à trois morts, dans la même journée il y avait eu deux morts. Il y avait une maladie qui a frappé toute la prison, tous les gens dans la prison ont souffert de cette maladie, il n'y en avait qu'un seul qui avait échappé à cette maladie. On l'appelait "la maladie des genoux". Elle paralysait tous les membres inférieurs, elle commence par des points noirs sous la plante des pieds. Après tout le pied devient sec, comme du bois et on a la diarrhée. Et parce que nous avions quelqu'un avec nous qui a fait la médecine, il a dit que cette maladie était un manque de la vitamine B12, une maladie provenant de la malnutrition, le ventre qui se gonfle. Les plus jeunes ont résisté un certain moment, et ils aidaient ceux qui étaient âgés, ils les aidaient à faire leurs besoins, allaient laver leurs habits, les nourrissaient. Mais après un certain moment tout le monde était par terre. Après, il y a eu une petite amélioration de la nourriture, et ils ont commencé à récupérer.

On a parlé d'une grève de la faim. Les jeunes, ils nous ont dit que faire une grève de la faim dans ces conditions-là, c'est un suicide collectif parce qu'on était déjà en grève de la faim. La plupart étaient des bédouins, ils ne connaissaient pas ce style de lutte. Des gens qui circulent juste avec des couvertures, les pieds nus. On a essayé de contacter tout le monde. On a formulé une liste de secours. On a demandé encore du pain, des sardines, des paquets de savon en poudre. On a demandé aussi la correspondance avec les familles (c'était du surréalisme). On a demandé des régimes pour les malades... A ce moment-là, le capitaine (Lamrani) est passé dans la première cellule, la première chambre, il a trouvé les mêmes revendications. Il est passé dans la deuxième, dans la troisième, et après il est passé dans notre chambre, et il a trouvé les revendications. Pendant cette visite-là, le capitaine a dit qu'il allait les faire sortir dans l'intérieur de la prison pour faire quelques travaux, des petits travaux. C'était ceux qui se portaient volontaires pour le faire, surtout les jeunes, pour travailler.

Après la visite du capitaine, ils ont goûté, d'abord, le demi-pain. C'était quelque chose d'acquis. Ils nous ont donné une demi-boîte de sardines pour la semaine, c'était mardi. Ils ont ajouté aussi le demi-savon. Et ils ont ajouté de l'huile dans la nourriture. Mais de quelle façon... ils prenaient le bidon d'huile, et lorsqu'ils apportaient la marmite, ils versaient l'huile dans la marmite, et ça donnait une couche, c'était une huile d'aide américaine. Et c'était comme du plastique. On la versait comme ça dans la nourriture, et on nous la donnait et c'était tout. Un jour lorsqu'on était avec les Sahraouis, deux autres gardes, des gardes qui étaient un peu gentils, qu'est-ce qu'ils faisaient ? "Allez, prends ça". Alors on a pris la marmite. Et le brigadier, il est venu, et il a dit : "Et les chiens ?" Ils ont repris la marmite, et sont sortis, et après, lorsqu'ils sont rentrés, on a vu que la marmite, elle avait diminuée de moitié. Et ce n'est qu'après qu'on a compris... ils donnaient d'abord aux chiens à manger, et après on nous portait à manger. C'était de la même marmite. Nous, on prenait les restes des chiens. Les chiens mangeaient avec nous de la même marmite.

Bien sûr vous allez dire comment on a passé notre temps etc. C'était soit en racontant des blagues, soit en parlant, en racontant sa vie. Et quelquefois on exagérait pour rallonger un peu le suspense. Quelquefois on a inventé des histoires pour parler, et après un certain moment, on se rendait compte que chacun connaissait la vie de l'autre. Quelquefois, quelqu'un disait : "J'ai du nouveau à raconter." Dès qu'il commençait à parler... on disait "on connaît celle-là : T'as fait ça, t'as fait ça, t'as fait ça... ce n'est pas la peine, arrête."

Lorsque les Sahraouis sortaient pour travailler, ils portaient en cachette du sable. Il y avait avec nous des analphabètes, par exemple les *Makhazini*, Belloukh, al-Oujdi, alors on leur apprenait à lire dans le sable.

Un jour, il y a eu l'arrivée de quelqu'un de nouveau, c'était un Libanais. On lui Il était dans le Complexe puis en était sorti, nous croyions qu'il était libre. Au début nous n'étions pas sûrs que c'était lui parce que dans le Complexe, nous avions les yeux bandés, mais après nous étions sûrs. Après, il a refusé de manger. Il n'a pas déclaré une grève de la faim ; mais il a refusé de manger. Le premier jour, il a refusé. Le deuxième jour, il a refusé. Il demandait la justice, il demandait de voir sa famille, il a demandé qu'est-ce qu'il faisait là... Il n'arrêtait pas de demander. Un jour, ils sont venus, et lui disaient : "Mangez". "Non". Alors, pour presque trois heures, on n'entendait que des cris, des cris, des cris, des cris. Et puis "D'accord, je mange, je mange". Le lendemain, il est sorti, on l'a vu, il avait tout le visage bleu, ils l'ont massacré. On lui a demandé comment il s'appelait. Il a dit Mohammed al-Marrakhshi, puis il a dit Mohammed Fadi. Mais au fait, on n'a jamais su qui il était. Il a dit qu'il était un militant de l'OLP...

Ensuite il y a eu l'arrivée de cinq garçons et sept filles, ils les ont mis dans la même maison que nous. C'étaient des Sahraouis qui avaient voulu aller rejoindre le Front Polisario à Tindouf. Le plus jeune n'avait pas plus de 15 ou 16 ans. Un jour, après deux ans, les gardiens sont venus pour les libérer. Ils ont dit que les *Makhazini* seraient libérés. A ce moment-là, c'était la première fois que nous avons senti un vide complet. Nous étions habitués à être dix,

trois s'en sortaient... l'ennui déchirait mon intérieur. C'était une crise. Je ne pouvais pas expliquer ça. C'était un vide dans ma vie. On se sentait abandonnés par quelqu'un, plus désespérés que jamais. Il y avait tout un désespoir, le vide, un amalgame de sentiments obscurs.

Un jour un gardien nous a donné une tomate. On a divisé cette tomate en sept et en sept (14), et cinq (19) et un (20) - nous étions 20. On a divisé comme ça pour que chacun y goûte.

Le petit, Mohammed S, je crois, il est mort en 1980. Il était le plus jeune des garçons. Le jour de sa mort a été terrible pour nous. D'abord, il a eu de la diarrhée, il ne mangeait plus, et après, il maigrissait, maigrissait. Et après quelques jours, il était mort. Vraiment, c'était pénible. On a essayé de lui parler, pour lui remonter un peu le moral... il refusait. "Je ne peux pas, je ne peux pas. S'ils viennent, ils vont me frapper."

La communication. On avait opté pour une autre sorte de communication. Un gardien qui était sympathique avec moi, m'a donné un crayon. Nous nous sommes procurés par les Sahraouis qui travaillaient dehors, du papier, des sacs pour le ciment. Et nous avons commencé à envoyer des lettres. On avait une façon de communiquer directement avec le Libanais. Il avait la cellule qui donnait sur la cellule des femmes sahraouies. Donc, on a creusé des trous à travers le mur, comme un téléphone. Comme ça on pouvait communiquer avec les chambres qui étaient à côté. Le Libanais, il ne lavait pas ses habits. Les gardiens venaient, prenaient les habits, et les donnaient aux femmes sahraouies. C'était elles qui lavaient les vêtements, et ensuite les gardiens les ramenaient. Donc le Libanais mettait des lettres dans ses habits et les autres les récupéraient. Par la suite, pendant les visites, elles les passaient directement aux hommes. Il y avait donc ces deux méthodes et on a essayé, après toute cette période, d'organiser une évasion de la prison. Il y avait des Sahraouis qui étaient d'accord. On était presque une cinquantaine qui étaient pour l'évasion. On avait même établi un plan de la région, les postes, les sentinelles, etc. On a bien, bien travaillé. On a décidé qu'il y avait à peu près 150 km jusqu'à la frontière. Lorsqu'on est sorti, j'ai consulté la carte et il y en avait plus... C'était fou ! Un jour, j'ai écrit des lettres, je les ai données au Libanais, et il m'a dit : "Voilà, le brigadier a trouvé les lettres." Après presque deux jours, ils sont venus avec leurs bâtons, ils sont allés directement dans la chambre du Libanais, ils ont commencé à le frapper et le torturer. Après, ce fut moi ; ils m'ont torturé. Cela a duré 15 jours. C'était la première fois que l'idée du suicide m'était venue. La torture de la DST n'était rien devant l'autre. Ils m'ont isolé seul dans une chambre à Agdz. J'ai passé trois mois dans cette chambre. Un soir j'ai entendu beaucoup d'agitation dans la nuit, des camions arrivaient. Ils m'ont bandé les yeux et ils m'ont mis dans un camion. Ils ont commencé avec une corde, ils m'ont attaché les pieds et les poings ; c'était comme s'ils attachaient une bête : les pieds et les mains attachés en même temps. Tout le monde criait. On a fait presque trois heures de route. C'était ainsi que nous avons été transférés à Kalaat M'Gouna.

A Kalaat M'Gouna on m'a mis dans une cellule, j'étais seul. Pour moi, c'était les demi-rations. La nourriture était réduite de demi, comme punition. Ils nous ont transférés dans un autre lieu où on a passé presque une semaine, on a su que c'était une visite du roi dans Ouarzazate, ils nous ont transférés dans une autre prison, ils craignaient je ne sais quoi. C'était une ancienne école, avec un tableau [noir] avec même une leçon de grammaire sur le tableau. C'était infernal. Des puces partout. Après, on nous a ramenés à Kalaat M'Gouna. Je ne pouvais parler à personne, il n'y avait personne à qui parler. C'était une période d'angoisse. J'ai passé des heures à imaginer des scènes. Quelques fois, je parlais tout seul. Je me posais des questions, je me répondais. J'ai parlé juste pour parler parce que je sentais que j'allais perdre ce que l'homme a, qui est important : le langage. Un jour, j'étais assis, et un petit bout de charbon est tombé du toit. J'ai pris le charbon, et sur le sol, j'ai commencé à dessiner. Et ça m'a donné l'idée d'occuper mon temps à dessiner. Je n'avais jamais dessiné avant, jamais. Malheureusement, le petit charbon n'a duré que trois ou quatre jours. Mais je me suis dit que c'était une très bonne idée de briser cet isolement, d'essayer de se réfugier dans quelque chose, par exemple le dessin. Je me suis dit, tient, avec le café, je pourrais faire quelque chose. J'ai pris des fils de mon pantalon, et j'ai noué un petit pinceau avec mes mains. J'ai trempé le pinceau dans le café, et je l'ai passé sur le ciment. J'ai commencé tout doucement, mais il m'arrivait de dessiner toute la journée. J'avais un oeil sur les dessins et un sur la porte. C'était interdit. Il m'arrivait, par exemple de devoir tout effacer, vite, avant qu'ils ne viennent et me frappent. Alors je dessinais et tout de suite, j'effaçais.

J'ai été dans une cellule, seul, pendant un an et demi. Après un an et demi, ils m'ont ramené à mes amis. Pour moi, c'était une libération. C'était pour moi comme si j'étais sorti de la prison. On pleurait, on s'embrassait.

Directement au-dessus de la chambre de mes amis, il y avait la chambre des gardiens. On écoutait leurs conversations. On écoutait leur radio. On s'est dit que notre destin était déterminé. On allait rester là. On allait mourir là, et personne ne témoignerait de ce qu'on a vécu. Si au moins quelqu'un pouvait témoigner, pouvait raconter cette vie-là... on vivait pour ça. On ne vivait que pour l'espoir qu'un jour, quelqu'un puisse sortir et raconter ce que nous avons subi. On était tous désespérés.

On a perçu qu'il y avait un changement. Pour la première fois on nous a servi une orange, et ils nous ont donné aussi de l'huile d'olive. Un matin, vers 10 heures, on a balayé tout, et les gardiens portaient des cravates, leurs bottes étaient bien cirées, ils étaient bien rasés. Ils ont installé un bureau dans une des cellules. Ils ont commencé à nous faire passer. C'était Allad, un officier de la DST, un noir, qui était dans le palais, Al Haji, et un autre officier, qu'on n'a pas reconnu. C'était eux qui avaient été au Complexe, et qui nous avaient torturés. Ils me regardaient comme s'ils ne me reconnaissaient plus. Ils ont dit : "Tiens, comment il est devenu..." A ce moment-là ils nous ont dit : "Vous allez sortir, mais vous n'avez le droit de participer à aucune organisation politique, vous ne devez pas parler de ce que vous avez vécu ici. C'est une amnistie du roi. Tu dois garder tous ces secrets-là, garde-les dans ta tête. Sinon,

tu vas retourner là où tu étais." Après, ils ont dit : "On va retourner demain pour te chercher pour te faire sortir." Personne ne pouvait dormir. Le lendemain, ils ne sont pas venus. Ce n'est qu'après cinq jours ou même une semaine qu'ils sont revenus. Ils en ont pris trois, et ils sont repartis. Ce n'est que le lendemain, vers 2 heures, qu'ils sont venus, pour en chercher trois autres. Par contre, al-Oujdi, on ne l'a pas appelé. Donc il est resté. On l'a laissé dans la cellule.

On nous a sortis. Ils nous ont bandé les yeux, et nous ont mis dans une LandRover. Et là, nous avons vraiment commencé à nous poser des questions : est-ce qu'on va vraiment nous relâcher, est-ce qu'on va nous transférer dans un autre lieu... Après, ils ont pris une direction inconnue. A un certain moment, nous sommes entrés dans une ville. A ce moment-là, on nous a enlevé les bandeaux, et ils ont relâché Belloukh. C'est comme ça qu'on a su que nous étions à Er-Rachidia. Ils ont acheté des places pour nous dans le car, à Casablanca. C'était le 31 décembre 1984.

*Témoignage de Brahim Lahcen Mbarek Ballagh
- arrêté le 11 février 1981, libéré le 23 juin 1991*

Dans la matinée du 11 février 1981, un véhicule (Fiat 127 cinq portes sans matricule) s'est arrêté devant nous, un camarade, Tarousi Sidi Salek et moi, alors que nous traversions une ruelle déserte à Tan-Tan.

Des hommes habillés en civil en sont descendus. Ils se sont présentés comme des agents de la sécurité et nous ont intimé l'ordre de les accompagner. Ils nous ont mis des menottes et nous ont bandé les yeux. Ils nous ont emmenés vers un lieu inconnu. Alors ils ont commencé à nous interroger. Ils voulaient tout savoir sur nos activités et nos relations supposées avec le Front Polisario. Ils nous ont accusés d'avoir distribué des tracts et des drapeaux nationaux [sahraouis], d'avoir incendié des voitures gouvernementales ainsi que d'appartenance à des organisations clandestines. N'ayant obtenu aucun aveu, ils ont commencé à nous torturer. D'abord, la *falaqa* (opération qui consiste à ligoter les pieds et à les fouetter avec un câble d'électricité et des lacets en caoutchouc). D'autres techniques de torture suivirent, le chiffon (imbibé de javel, il est posé sur la bouche et le nez jusqu'à l'asphyxie), le banc long (qui consiste à allonger la personne et la ligoter et mettre le chiffon décrit précédemment sur la bouche), l'avion (qui consiste à ligoter la personne autour d'une barre en fer suspendue dans l'air), le poulet rôti, le courant d'air (qui consiste à déshabiller le sujet complètement et le garder debout le plus longtemps possible)...

Le 27 mars 1981, nous avons été transférés dans un centre de détention dans la région d'Agadir. Nous étions avec 16 autres détenus sahraouis, dont deux femmes. En plus de la sous-alimentation (un morceau de pain et de l'eau salée), nous continuions à être torturés.

Le 10 juillet 1981, nous avons été transférés au centre de détention d'Agdz à 80 km de Ouarzazate. A l'arrivée nous avons été reçus à coups de bâton et coups de pied. Les *Makhazini* qui assuraient la garde de ce bagne étaient de véritables brutes. Ils ne font pas de distinction entre femmes et hommes. Nous avons survécu en pleine obscurité, jour et nuit, sans aucune forme d'hygiène. Nous attendions la délivrance, nous attendions la mort...

Nous avons assisté, impuissants, à l'agonie de beaucoup d'entre nous sans rien pouvoir faire pour les secourir. Au total il y avait 28 détenus sahraouis qui sont morts à Agdz. Nous n'étions même pas autorisés, avec le peu de force qui nous restait, de leur organiser une sépulture.

Le 14 mars 1982, nous avons été transférés à Kalaat M'Gouna. Dans ce terrible bagne - véritable camp de concentration qui n'a rien à envier aux précédents nazis - notre situation s'est encore aggravée. Les *Makhazini* nous ont accueillis brutalement. Nous étions de cinq à 10 personnes dans des petites chambres. Les gardes pouvaient faire de nous ce qu'ils voulaient, mais ils n'avaient pas le droit de nous parler. Nous ne pouvions pas lever les yeux, si nous le faisons, nous étions battus. Pour ce qui est de la torture, le chef du camp pouvait faire tout ce qu'il voulait. Il disait : "Toi, et toi, et toi" et il allait trouver trois gardes ou plus pour te battre avec des courroies. C'était arbitraire - parfois tu n'étais pas torturé, parfois cela arrivait deux ou trois fois par semaine. La nourriture était terrible - six ou sept lentilles dans de l'eau. Nous étions privés d'alimentation, les objets de mauvais traitements, les pires maladies chroniques sont apparues (rhumatisme, tuberculose, infections rénales, les crises psychiques). Beaucoup de nos camarades sont décédés durant cette période noire. Nous avons appris plus tard qu'on les enterrait dans une fosse collective.

Cette situation a duré jusqu'en 1985 - le jour où le roi Hassan II s'est décidé à visiter le territoire sahraoui - après elle a commencé à changer, petit à petit. Après la rencontre célèbre entre Hassan II et le Front Polisario en 1989, ils ont commencé à améliorer la situation, ils ont construit des grandes chambres, ils ont apporté du savon pour laver nos habits, ils nous ont donné deux rations de viande par semaine, ils ont amené de la javel pour le WC. Ils nous ont donné un infirmier, mais il était analphabète. En 1990, Dahi Najem est mort. C'était le dernier de ceux que Hassan II a assassiné à Kalaat M'Gouna. Les choses se sont améliorées de beaucoup en avril 1991 et en juin 1991, nous avons été surpris par la visite d'une commission de la DST qui était présidée par le gouverneur de la province de Ouarzazate, Allal Saadaoui, qui nous annonça notre prochaine libération. Mon groupe a été libéré le 23 juin 1991.

Mais sommes-nous réellement libres ? Depuis que nous avons quitté Kalaat M'Gouna, nous n'avons cessé d'être tracassés, épiés et menacés. Nos déplacements sont surveillés quand ils ne sont pas simplement interdits. Nous avons besoin d'autorisation pour pouvoir bouger. La majorité d'entre nous a été assignée à la résidence surveillée à Laayoune, Smara et Dakhla. Nous continuons à subir des pressions, voire des menaces de mort. Il nous est également interdit de communiquer avec les étrangers. Parmi nous, il y a aussi ceux qui ont été reconduits à la

séquestration. C'est notamment le cas de Ballah Khatri El Bouhali, enlevé le 11 janvier 1992 à Smara.

*Témoignage de Kenti Sidi Balla
-arrêté le 19 juin 1987, libéré en août 1991*

Je fus arrêté le 19 juin 1987 tandis que je tentais de regagner les rangs du Front Polisario. Nous fûmes surpris par des soldats marocains, les gardes du mur construit par le Maroc au Sahara occidental. Les soldats m'ont frappé avec la crosse de leurs fusils et m'ont emmené vers un poste où j'ai subi un interrogatoire. Le lendemain ils m'ont remis à la gendarmerie royale ; là j'ai été torturé et interrogé tour à tour pendant 24 heures. Tout le temps j'avais les yeux bandés et les mains ligotés. Ensuite on m'a emmené quelque part, je ne sais pas où, après un long trajet pendant lequel j'ai été malmené et humilié. Après j'ai été transféré dans un autre centre de détention, un bâtiment à Skoura, où il y avait 14 autres Sahraouis, dont des femmes.

Le centre de Skoura était un vieux bâtiment en boue avec des murs dont l'épaisseur était d'un demi-mètre. Il y avait une fenêtre pour faire de l'air qui est restée ouverte tout le long des deux hivers que j'ai passés là. Ils nous ont enchaînés deux par deux avec de lourdes chaînes, c'était même difficile pour aller aux toilettes. Il nous était interdit de nous parler entre nous, de sortir des cellules ou de regarder par la fenêtre. Ils nous battaient sans aucune raison et celui qui allait aux toilettes était battu par quatre ou cinq gardes en y allant et en revenant. Nous avons passé deux ans à Skoura. Nous avons trouvé des traces qui indiquaient que d'autres avaient été là avant nous, nous avons trouvé des traces de sang et de l'écriture très petite sur les murs. Il semblait qu'elle avait été écrite par un homme cultivé ; je n'ai pas trouvé son nom mais je me suis aperçu que les chiffres étaient écrits en arabe³. Il y avait aussi des marques indiquant que quelqu'un avait passé des années assis attaché contre le mur. Quelques-uns parmi nous ont aussi écrit sur les murs - quand ils ont découvert ça, ils nous ont sévèrement battus. Nous sommes restés là deux ans, de mars 1988 à mars 1990. C'était une expérience amère. J'ai commencé à faire des cauchemars et à voir des fantômes. Après ça j'ai perdu ma mémoire et j'ai commencé à délirer, alors les gardes m'ont puni en m'interdisant de parler.

Les murs étaient tout lézardés et pendant l'hiver de 1989 une partie du mur s'est écroulée et beaucoup d'eau est rentrée. Pendant toute une nuit nous vidions l'eau. Dans l'hiver de 1990, la chambre à côté s'est effondrée alors ils ont mis les prisonniers de cette chambre dans celle

³ La majorité des Marocains et des autres Maghrébins écrivent leurs chiffres dans le style européen ; les personnes originaires d'autres pays du Moyen-Orient (par exemple la Libye, le Liban) utilise les chiffres propres à la langue arabe.

d'après et le mois suivant ils nous ont tous transférés, les yeux bandés et des menottes aux poignets, à Kalaat M'Gouna.

A Kalaat M'Gouna il nous était interdit de communiquer avec les Sahraouis qui étaient déjà détenus là, nous n'avions aucune idée de leur existence. Ils ont amené quatre autres Sahraouis, mais ceux-ci étaient dans une autre cellule et nous ne pouvions pas communiquer avec eux. Alors nous nous sommes décidés à faire la grève de la faim et à demander à parler avec un officier de rang élevé et à avoir la permission de communiquer avec les quatre autres. Un officier de rang élevé est en fait venu et nous a permis de nous rencontrer et peu de temps après ça nous fûmes libérés. Mais pendant tout ce temps nous n'avions eu aucun contact avec les autres Sahraouis détenus à Kalaat M'Gouna, tout notre groupe de 22 hommes et femmes était tenu séparément dans le bâtiment 6.

SAHRAOUI S MORTS EN DETENTION SECRETE
A AGDZ, KALAA T M'GOUNA ET LAAYOUNE, ENTRE 1976 ET 1990

Ceux qui sont morts à Agdz (1976-1979)

Nom	Date de décès
1. Haboub ould Mailid ould Sidi Ali	7.11.75
2. Benasser ould Hmeidnah	27.11.75
3. Mohamed Said ould Abeid ould Chaabane	27.6.76
4. Baira ould M'barek ould Hsaina ould Mansour	30.8.76
5. Al-Dih ould Mahjoub El Yagouti	2.9.76
6. Brahim ould Bouzid ould Lahbib	septembre 76
7. Mohamed Mabarak ould Sidi Mouloud	septembre 76
8. Mohamed Lamine ould Hamma	septembre 76
9. Cheikh ould Bechir ould Hamadi	23.9.76
10. Hamdi ould Bouzid ould Rabani	15.10.76
11. Charamha Ahmed ould Bachir	octobre 76
12. Khatar i ould Habadi	18.10.76
13. Nafaa ould Abdellahi ould Mayara	21.10.76
14. Naaja ment Ali ould Barhouma	11.11.76
15. Mohamed Maa Al-Ainein ould Larossi	janvier 77
16. Alouat ould Taher	janvier 77
17. Al-Ballal ould Lahbib ould al-Ballal	25.3.77
18. Moumen ould Ahmed Nah	1977
19. Damiri Ayad ould Mohamed	19.5.77
20. Abeid ould Souhaili	1977
21. Baouba ould Ali ould Kaouri	9.6.77
22. Batoul ment Sidi ould Sidi Ali	17.6.77
23. Heiba ould Mayara	28.9.77
24. El Mahdi ould Ahmed ould Lahcen	29.9.77
25. Jeyyid ould Mamoud ould Karkoub	21.10.77
26. Chigali ould Magiya	23.7.78
27. Aslama ould Ali ould Abba Lahcen	2.11.79

Ceux qui sont morts à Kalaat M'Gouna (1980-1990)

28. Mohamed Cheikh ould Mohamed Salam ould Boukhari	23.9.80
29. Ahmed Lasouielem ould Terfass	23.1.81

30. Salek ould Abdessamad	27.5.83
31. Mohamed ould Brahim ould Badda	13.11.85(?)
32. Lahbib ould Ahmed Lahcen	17.4.86
33. Mahjoub ould Larossi ould Lamdeimigh	18.5.86
34. Sidati ould Mohamed ould Lakouara	25.5.86
35. Mohamed Najem ould Beidi	juin 86
36. Mohamed ould Abdellahi ould Sidi Larossi	2.7.86
37. Najem ould Ahmed Lahcen	3.3.87
38. Abdelali ould Abdelmajid	18(?)3.87
39. El Ouanat ould Omar Lamseiti	(?)3.3.87
40. Jdoud ould Lakhlifi	18.6.89
41. Salka ould Abdallah	19.12.89
42. Mohamed ould Abdallah ould Mansour	21.12.89
43. Dahi ould Mohamed Najem	1990

Ceux qui sont morts à Laayoune (1985-1991)

1. Fatimatou ment Baad ould Ahmed Salem	mars 85
2. Mohamed ould Khalil Ayach	30.11.87
3. Boumehdi Andallah	décembre 89
4. Salama ould Hmeiya	avril 90
5. Karoum Mohamed Ali	septembre 90

Moulay Ahmed ould Moulay el-Hassan el-Leili, qui lavait les corps de ceux qui sont morts à Agdz et Kalaat M'Gouna, est mort le 22 juin 1991, le lendemain de sa mise en liberté. Avant de mourir, il a récité les noms des morts et la date de leur décès.